



REPUBLIQUE DU BENIN



.....  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHESCIENTIFIQUE

.....  
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

.....  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTIONS (FASEG)

.....  
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

**THEME : ANALYSES DES EFFETS DE LA  
PRESSION FISCALES SUR LES RECETTES  
FISCALES AU BENIN**

*Présenté par :*

AKOUEDENOU DJE A.  
Bernadin

&

TUYABA  
Modeste

Sous la direction de :

**Maître de stage**

Mr ALIDOU  
Mouftaou

**Maître de mémoire**

**Prof** Prof. ALINSATO  
Alastaire

**Année Académique : 2015-2016**

**AVERTISSEMENT**

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

**DEDICACE**

A

Tous mes parents je dédie ce mémoire

AKOUEDENOUdje  
Adémaalorun Bernadin

**DEDICACE**

A

Mon feu Père Bernard TUYABA et

Ma feu mère Célestine AGAVOEDO

TUYABA Modeste

### REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de :

- Du professeur ALINSATO Alastaire, votre sens du travail bien fait et votre rigueur ont permis la réalisation de ce travail. Malgré vos multiples occupations, vous avez été toujours présent durant ce travail. Par vos conseils et votre sens de disciplines, vous avez été pour nous un père. Puisse l'Eternel vous accorde longévité et prospérités afin que les générations futures bénéficient aussi de vos connaissances;
- Du Mme BESSAN Eudoxie, pour votre soutien, vos sages conseils et les efforts consentis pour la réalisation de ce travail, nous vous remercions infiniment ;
- De Mr ALIDOU Mouftaou, plus qu'un tuteur, vous avez été pour nous un père de part votre soutien, vos analyses, vos conseils et votre attention à notre égard. Vous avez su nous faire bénéficier de vos expériences et de votre savoir-faire. Que le Seigneur vous comble de sa grâce ;
- A tout le personnel de la Mairie de cotonou, pour leur disponibilité, leur soutiens, vos multiples conseils ;
- Aux enseignants de la FASEG, en particuliers ceux de l'économie, recevez ici le témoignage de votre profond gratitude ;
- De Mr AYOSSOU Pamphile, pour nous avoir donné le plus beau cadeau que l'on puisse offrir à quelqu'un : votre temps, votre attention et votre amour. pour la confiance que vous nous redonnez à chaque moment où nous vacillons. Merci à vous, pour le grand frère et ami que vous êtes pour nous.

Adémaalorun.B et Modeste

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ACP-UE** : Les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union Européenne

**ADF** : Augmented Dickey - Fuller

**BCEAO** : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

**BIC** : Bénéfice Industriel et Commercial

**BIPEN** : Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale.

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**IPTS** : Impôt Progressif sur Traitements et Salaires.

**MCE** : Modèle à Correction d'Erreur.

**MCO** : Moindres Carrés Ordinaires.

**PF** : Pression fiscale

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises.

**RF** : Recette fiscale

**TEC** : Tarif Extérieur Commun.

**TPF** : Taux de Pression Fiscale.

**TPS** : Taxe Professionnelle Synthétique

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

**LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau n°1:** Résultats des tests de stationnarité à niveau.....39

**Tableau n°2 :** Résultats des tests de stationnarité en différence première.....40

**Tableau n°3 :** Résultats des tests de stationnarité en différence seconde .....40

**Tableau n°4 :** Résultats de la cointégration de Johansen .....42

**Tableau n°5 :** Résultats des tests des MCE .....42

**SOMMAIRE**

INTRODUCTION.....	1
<b><u>CHAPITRE I</u></b> : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	2
<b><u>SECTION1</u></b> : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE .....	2
<b><u>SECTION2</u></b> : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	23
<b><u>CHAPITRE II</u></b> : ANALYSES ET PRESENTATION DES RESULTATS.....	29
<b><u>SECTION 1</u></b> : PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS.....	30
<b><u>SECTION 2</u></b> : VERIFICATIONS DES HYPOTHESES ET RECOMMANDATIONS .....	36
CONCLUSION.....	39
ANNEXES.....	42

## **RESUME**

Le Bénin est un pays en voie de développement, les recettes fiscales représentent, à elles seules plus, de 80 % des recettes totales. L'idée centrale de ce travail est que l'existence de la pression fiscale élevée dans notre économie a pour conséquence de décourager l'activité productive. A partir des études empiriques menées, nous sommes parvenu à montrer que le taux de la pression fiscale au Bénin (autour de 14 %) agit positivement sur les recettes fiscales. Notre étude est basée sur le modèle de Barro, les variables prise en compte sont des variables assez ignorées assez ignorées dans les développements théoriques fournissant une explication la mobilisation des recettes fiscales. Il ressort des résultats des tests pratiques que les variables taux de pression fiscal et Impôt influence positivement les recettes fiscales. Pour atteindre une taxation optimale et obtenir une mobilisation efficiente des ressources fiscales pouvant permettre de réduire les multiples problèmes économiques propres au Bénin, il est important : de revoir les différentes taxations surtout des échanges internationaux; de lutter contre la fraude et la corruption. L'Etat béninois peut, toutefois, continuer à élever le taux de pression fiscale par un élargissement de la base taxable au détriment des taux d'imposition.

**Mots Clés** : impôts, Pression fiscales, recettes fiscales.

## INTRODUCTION

Le contexte économique international, marqué de plus en plus par la mondialisation, et le souci d'une libéralisation plus affirmée des échanges commerciaux ont amené, les Etats-parties de la coopération entre les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union Européenne (ACP-UE), à signer de nouveaux Accords de Partenariat Economique. Ces Accords ont pour principale retombée, la suppression des barrières tarifaires.

Dans ces circonstances, l'un des défis auxquels les pays du Sud vont faire face les années à venir, est la collecte des ressources intérieures suffisantes pour compenser le vide qu'occasionnera le désarmement douanier qui interviendra avec l'entrée en vigueur desdits Accords.

Ce défi sera d'autant plus difficile à relever que les pays en question, n'ont, pour la plupart, d'autres ressources propres que celles issues de la fiscalité. Aussi, les marges de manœuvre des pouvoirs publics sur les charges publiques sont de plus en plus étroites, en ce sens qu'elles sont encadrées par des contraintes fortes touchant à des domaines aussi variés que la bonne gouvernance, l'incitation des investissements, la démocratie et la lutte contre la pauvreté.

Dès lors, l'Administration fiscale se place au centre de toutes les stratégies d'amélioration du niveau des recettes internes. L'Administration fiscale béninoise n'échappe pas à cet impératif et doit être une Administration compétente et intègre, devant lutter contre la fraude afin d'élargir l'assiette de l'impôt. Cela d'autant que, le système fiscal prévalant au Bénin, comme dans la plupart des pays du monde, est celui de la déclaration contrôlée.

Il s'agit pour l'Administration fiscale, de se doter des moyens d'actions indispensables à l'accroissement de ses réalisations. Elle devra donc œuvrer pour optimiser le rendement de toutes ses structures ; en l'occurrence celles ayant à charge, la gestion des dossiers des moyennes entreprises dont le nombre est de plus en plus important.

La réalisation de cette étude s'articulera autour de deux chapitres.

A travers le premier chapitre, nous présenterons le cadre institutionnel de notre étude et le cadre théorique de la recherche. Il sera essentiellement question, dans le second chapitre, de procéder à la collecte et à l'analyse des données empiriques.

**CHAPITRE I** : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE

**SECTION1** : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

**Paragraphe1** : Problématique, Objectifs et Hypothèses de l'étude

**A. Problématique de l'Etude**

Généralement on admet qu'une économie de marché a besoin, pour fonctionner, de l'existence de la puissance publique notamment pour la définition et le respect des droits de propriété et autres. L'Etat dans ce contexte assume certaines charges sociales qui ne sauraient être supportées par le privé. On peut citer, la fourniture de l'énergie électrique, construction des infrastructures routières, construction des écoles, paiement des salaires, dépenses de santé et de sécurité sociale etc....., toutes choses indispensables pour le développement socio-économique d'un pays. Pour financer ses dépenses, l'Etat dispose de différents moyens. Il peut lever des impôts ; et emprunter sur le marché financier des capitaux. Mais dans les pays d'Afrique en général et au sud du Sahara en particulier, l'essentiel des ressources de l'Etat est constitué des recettes fiscales.

Ainsi dans la plupart de ces pays en voie de développement dont le Bénin, le prélèvement fiscal est considéré comme un moyen sûr pour l'Etat d'assainir ses recettes budgétaires. Il apparaît donc que la politique fiscale occupe une place de choix dans les décisions de politique économique qui passe par une augmentation des recettes fiscales (Silamane SAVADOGO, 2001).

A ce titre, en vue d'une mobilisation optimale au Bénin, les ressources fiscales intérieures seront sollicitées pour soutenir l'agriculture, l'industrie et créer un climat incitatif aux activités du secteur tertiaire. Dans cette logique, la croissance économique a repris au Bénin depuis les années 90 avec une augmentation continue des recettes fiscales annuellement (da MATHA SANT'ANNA Sêdjro, 2001).

Cette idée sera reprise par Duverger (1979) qui tout en définissant le budget comme étant une gigantesque « pompe aspirante et foulante », attribue la dimension aspirante au domaine de la fiscalité. En effet, la fiscalité détermine la part contributive des citoyens en fixant l'assiette, le recouvrement et le contentieux qu'auraient créé divers impôts. Selon lui, la qualité d'un impôt ou d'un système fiscal semble pouvoir se mesurer aujourd'hui par rapport à quatre références : la justice sociale, le rendement, l'adaptation au milieu, et les garanties du contribuable. La justice ici implique que l'impôt doit être général et universel. La charge fiscale doit être répartie entre les

## ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES AU BENIN

---

contribuables en fonction de leurs facultés contributives. Bref, l'égalité par l'impôt doit être assurée comme le pense aussi Smith (1776).

Cependant, l'économiste Laffer a remarqué que l'augmentation de la pression fiscale entraîne la baisse des recettes fiscales si la pression fiscale est élevée. Pour lui, « l'augmentation de la pression fiscale découragerait l'activité productive et exercerait de ce fait une influence négative sur la croissance économique. L'impôt aurait en effet une incidence défavorable sur les facteurs d'offre (investissement ; offre de travail) ce qui engendrerait à terme une contraction du rendement de la fiscalité, imputable à la raréfaction de la matière imposable. » Cette analyse a été confirmée pour le cas du Bénin. En effet au niveau des finances publiques, les mesures d'assainissement et de modernisation mises en œuvre ont eu pour conséquence un accroissement des recettes publiques et une maîtrise du déficit budgétaire.

Les recettes de l'Etat sont passées de 383,4 milliards FCFA en 2005 à 819,5 milliards FCFA en 2015, soit un accroissement de 113,7%. Le taux de pression fiscale est passé de 13,2% du PIB en 2005 à 15,0% du PIB en moyenne sur les dix (10) dernières années. Cette progression montre les efforts du Gouvernement pour renforcer la mobilisation des ressources fiscales.

Le niveau de la progression fiscale reste toutefois en deçà de la norme communautaire de 20%, montrant que la politique d'identification des niches de recettes devra se poursuivre avec la mise en place d'une structure unique de centralisation des recettes (Office Béninois des Recettes) conformément à la méthodologie appropriée, à l'image de ce qui a été fait au Rwanda et au Togo.

Au niveau des dépenses, elles sont ressorties à 1242,3 milliards FCFA en 2015, dépassant ainsi pour la première fois la barre symbolique des 1000 milliards FCFA, contre 494 milliards FCFA en 2005. Il en a résulté une progression de plus de 150%.

La croissance des dépenses est soutenue par les dépenses d'investissement et la masse salariale (135 milliards de F Cfa en 2006; 143,1 en 2007; 182,4 en 2008; 225,9 en 2009; 238,7 en 2010; 253,2 en 2011; 279,4 en 2012; 298,9 en 2013; 313,8 en 2014 et 343,0 en 2015).

Voilà l'évolution de la masse salariale de 2006 à 2015. Les dépenses d'investissement se sont en effet accrues de 161% sur les dix dernières années, en passant de 144,2 milliards FCFA en 2005 à 376,9 milliards FCFA en 2015. S'agissant du taux d'investissements, il s'établirait à 29% ( le troisième taux d'investissement le plus élevé de l'UEOMA ) selon les chiffres de la BCEAO

contre 16,5% en 2005. S'agissant de la masse salariale, elle a connu un bon de 155% sur la période. En pourcentage des recettes fiscales, critère de convergence de l'UEMOA, le ratio s'est affiché à 48,2% en 2015 contre 35,6% en 2006, soit un saut de 12,6 points de pourcentage, en relation avec les divers avantages accordés aux fonctionnaires. Face à cet accroissement des recettes, le déficit budgétaire s'est affiché en moyenne autour de 3,9% du PIB contre 7,9% en 2015. L'analyse des recettes budgétaires de l'Etat béninois telles que traduites dans la loi de finances 2016 permet de constater la part prépondérante des recettes fiscales : elles représentent plus de 88% des recettes de l'Etat. Pour soutenir la politique d'investissements publics du gouvernement, il est indispensable d'accroître les recettes intérieures de l'Etat qui devraient s'élever à 923 milliards FCFA en 2016. Il apparaît clair ainsi que tout problème de financement se traduit par un problème de ressources financières et celui d'incitation. Cette question de développement est déjà prise en partie en compte par les libéraux et Laffer lorsqu'ils affirment que « le taux mange l'assiette », pour que la fiscalité puisse jouer les fonctions qui lui sont propres (bien-être social, politique, etc.), il faut qu'elle soit d'un niveau qui favorise la poursuite de la production et l'accumulation des richesses. Une fiscalité qui tuerait l'accumulation des richesses ne contribuerait pas au développement.

C'est ce qui justifie donc le choix de notre thème intitulé " Analyse des effets de la pression fiscale sur les recettes fiscales au Bénin de 1982 à 2014 " Mais la question principale aujourd'hui est de savoir si la fiscalité influence la mobilisation des recettes fiscales au Bénin? » Cette question se subdivise en deux autres questions spécifiques :

- La hausse de l'impôt influence-t-elle la mobilisation des recettes fiscales ?
- Le taux de pression fiscal fixé par les autorités agit sur la mobilisation des recettes fiscales

## **B. Objectifs et hypothèses de l'Etude**

### **1- Objectifs**

L'objectif général de notre travail est d'étudier l'effet de la pression fiscale sur les recettes fiscales au Bénin

**OS<sub>1</sub>** : Evaluer l'effet d'une hausse de l'impôt sur les recettes fiscales.

**OS<sub>2</sub>** : Etudier l'impact de la pression fiscale sur l'évolution des recettes fiscales

## 2- Hypothèses de l'étude

**H<sub>1</sub>** : Une hausse de l'impôt baisse les recettes fiscales au Bénin.

**H<sub>2</sub>** : Le taux de pression fiscale améliore des recettes fiscales au Bénin.

## Paragraphe2 : Revue de la littérature et méthodologie

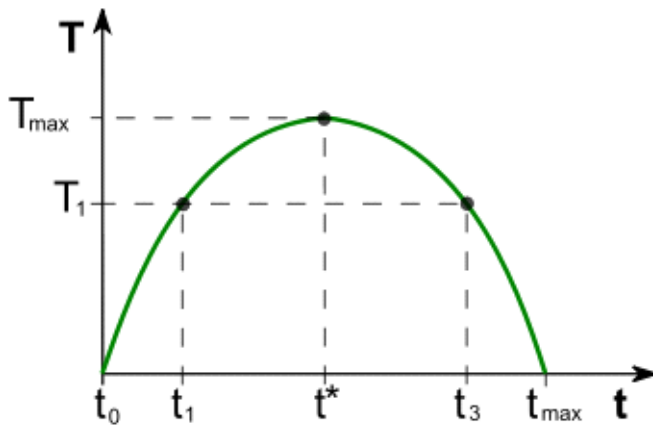
### 3- Revue de la littérature

#### Sur la notion de la courbe de Laffer

L'idée que « trop d'impôt tue l'impôt » ou que « le taux mange l'assiette » est ancienne : des économistes libéraux anciens avaient en leur temps déjà mené une réflexion sur ce phénomène, comme Adam Smith qui suggérait le phénomène en écrivant : « L'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail » ; et surtout Jean-Baptiste Say qui concluait « qu'un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ». L'économiste français poursuit en précisant: "Par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmentent les recettes du fisc et fait voir aux gouvernements ce qu'ils gagnent à être modérés."

Mais il revient à l'économiste américain Arthur Laffer, à la fin des années 1970, d'avoir tenté de théoriser ce qu'il nommait « l'allergie fiscale », et de l'avoir popularisée (au point qu'elle est évoquée dans le débat et les choix politiques), à l'aide de la courbe qui porte le nom de Laffer. Une hausse des taux d'imposition provoquerait au contraire un effet désincitatif qui ralentirait l'activité économique. La hausse des taux finirait ainsi par ne plus compenser le rétrécissement de la base d'imposition, provoquant une baisse absolue du montant des rentrées fiscales comme le montre la figure suivante

#### Graphique1: Courbe de Laffer



En abscisse, le taux d'imposition  $t$ , en ordonnée les recettes fiscales  $T$ . Lorsque  $t = t^*$ , alors

$$T = T_{max}.$$

Lorsque  $t > t^*$ , le taux d'imposition est dissuasif et les recettes totales de l'État sont inférieures à  $T_{max}$ .

Pour simplifier, la courbe est bâtie sur l'hypothèse d'une économie fermée (où les échanges avec l'extérieur sont ignorés) ; prendre en compte l'ouverture des frontières ne change rien au résultat de Laffer, puisque cela ne fait que rajouter la possibilité d'évasion fiscale pour les individus surtaxés, ce qui est susceptible d'accentuer la diminution des recettes de l'État en cas d'imposition trop forte. En réalité, l'importance de l'attractivité fiscale (en particulier pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés) lorsque les taux d'imposition sont bas, peut mener à l'implantation de nouvelles sociétés et ainsi augmenter la base de l'impôt.

Une hypothèse est faite sur la rationalité des agents économiques : lorsque le taux d'imposition est trop fort, les agents diminuent leur travail. Poussé à l'extrême, ce raisonnement implique que les agents cesseraient de travailler si le taux d'imposition était de 100 % (c'est-à-dire dans le cas où ils ne touchent aucun salaire pour le travail fourni). Le niveau du seuil d'imposition au-delà duquel les agents diminuent leur offre de travail est difficile à établir, et dépend des conditions de vie (par exemple, un individu que l'État prive des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins primaires aura tendance à travailler davantage et à s'investir dans le travail au noir).

Selon ce modèle, il existerait alors un niveau maximal du produit de l'impôt, au taux d'impôt  $t^*$  (voir graphique) au-delà duquel le produit de l'impôt diminue lorsque le taux d'impôt  $t$  augmente, puisque cette hausse d'impôt génère une baisse de l'assiette fiscale sur laquelle s'applique l'imposition.

On peut illustrer cette relation entre niveau d'impôt et produit d'impôt par une courbe parabolique, comme celle ci-contre, même si dans la réalité :

- il peut y avoir plusieurs maxima locaux (il en existe au moins un, mais il peut y en avoir plusieurs sans que cela change fondamentalement le résultat de Laffer) ;
- on ne sait que peu de chose sur la courbe. En fait, on sait seulement qu'elle croise la ligne horizontale (revenus fiscaux nuls) aux deux taux de 0 et 100 %, mais pour le reste elle peut très bien présenter des sauts (ne pas être continue), présenter de grandes plages où les variations de taux n'ont que peu d'effet sur les recettes, monter et descendre, faire des boucles (ainsi, un même taux pourrait, selon les conditions, correspondre à plusieurs niveaux de recettes ! – ceci étant lié aux effets d'hystérèse) ;
- le taux donnant le maximum de revenus fiscaux peut varier au fil du temps, puisque le fonctionnement économique peut changer.

La courbe de Laffer est simple à comprendre, et elle montre qu'il n'est pas fiscalement rentable de dépasser un certain taux de prélèvement (situé selon les études entre 50 et 80 % du PIB).

Elle illustre l'idée selon laquelle à partir de  $t^*$  l'effet désincitatif sur l'offre de travail l'emporte sur les recettes attendues. Deux effets contradictoires entrent en jeu : un effet de substitution qui incite un agent à diminuer son temps de travail (occuper son temps à autre chose, voire émigrer), et un effet de revenu qui incite les agents à travailler plus afin de retrouver le niveau de salaire dont ils disposaient avant l'augmentation des impôts. Pour des taux d'imposition « élevés » l'effet de substitution l'emporte sur l'effet de revenu.

Toute la difficulté est de déterminer si un taux donné est « élevé » dans ce sens, et les études empiriques, qui tentent de vérifier cette relation, aboutissent à des résultats controversés. Il est difficile lors d'une étude empirique de séparer les nombreux facteurs qui entrent en jeu, comme :

- les besoins de l'État qui peuvent être différents ou non constants ;
- la structure des prélèvements obligatoires et la façon dont ils sont perçus auprès de la population ;
- l'histoire fiscale du pays, et le niveau habituel des prélèvements pour ce pays ;
- les croyances des agents dans la situation économique future, et le contexte économique général ;

- le niveau d'aversion au risque des investisseurs et des entrepreneurs.

La première partie de la courbe (taux faibles) peut être mise en relation avec le théorème d'Haavelmo.

Si la courbe est continue et dérivable, alors elle présente nécessairement un plateau (Théorème de Rolle), c'est-à-dire une zone où de faibles variations du taux d'imposition ont peu d'impact sur les revenus fiscaux. S'il existe une telle zone de revenu à peu près stable pour l'État, alors, pendant que les recettes de l'État stagnent, ceux des contribuables baissent de façon importante au fur et à mesure de la hausse des taux : par exemple (simplifié), si un taux de 50 % rapporte la même chose qu'un taux de 40 %, cela veut dire que les contribuables ont réduit leur production de 100 à 80, mais aussi que la quantité qui leur reste après impôt (et avant redistribution, éventuellement) est passé de 60 à 40 ! Le taux le plus bas qui donne les mêmes revenus fiscaux correspond à plus de richesse collective (100 contre 80) et plus de richesses privées (60 contre 40).

Arthur Laffer a rappelé que les pays baltes et la Russie qui ont mis en place une flat-tax inférieure à 35 % ont vu leur économie décoller peu après. Il a également défendu sa théorie en évoquant les succès économiques qui ont suivi le Kemp-Roth tax act signé par Ronald Reagan, les baisses d'impôts de John Kennedy, ou les réformes fiscales de 1997 aux États-Unis pour illustrer comment la baisse de l'impôt peut entraîner la croissance économique et des recettes fiscales.

L'économiste Florin Aftalion cite l'exemple américain de 2004-2005 : l'année où les mesures de réduction d'impôt sont entrées en vigueur, les recettes fiscales du gouvernement ont augmenté de 8 % et 9 %. La hausse s'est poursuivie en 2006, avec +10 % au premier semestre alors que la croissance de l'économie a été de 3,9 % par an. Cependant, ce même impact est dorénavant remis en question grâce à l'arrivée d'une nouvelle étude réalisée par un économiste indépendant. On y découvre, entre autres, que si la croissance fut si forte après 2006, c'est bien parce qu'elle venait tout juste de connaître un ralentissement.

Au Royaume-Uni, la tranche ce qui entraîna immédiatement une hausse des recettes fiscales d'1,2 milliard £ en 1985-1986.

Le ministre néo-zélandais Maurice Mc Tigue marginale de l'impôt sur le revenu passa sous Margaret Thatcher de 83 % à 60 % puis 40 %, (1980) rapporte également une application de

la courbe de Laffer dans les années 1980 : « Ainsi, nous avons réduit de moitié le taux de l'impôt sur le revenu et supprimé un certain nombre de taxes annexes. Paradoxalement, les recettes de l'État ont augmenté de 20 %. Oui ! Ronald Reagan avait raison : réduire les taux de l'impôt a effectivement pour conséquence l'augmentation des recettes fiscales. »

En avril 2006, le Trésor américain a annoncé que les recettes fiscales avaient atteint leur second point le plus haut de l'histoire à la suite des baisses d'impôts de 2003. Pour les défenseurs de Laffer, c'est une nouvelle illustration de son efficacité.

### **Critique sur la courbe de Laffer**

Dans les travaux de Philippe Lacoude, (1995) Etude empirique de l'effet Laffer en France au cours des années 1980, Il se pourrait cependant que la courbe de Laffer soit contradictoire avec une autre hypothèse de la science économique qui dit que l'offre de travail augmente avec le niveau d'imposition, ou en d'autre terme, que l'offre de travail augmente quand le salaire baisse. Ceci résulte d'un effet revenu supérieur à l'effet substitution. Cet effet donne une forme coudée à la courbe d'offre de travail. Cette hypothèse n'est rien d'autre qu'une transposition de l'effet Giffen à la loi de l'offre alors que cet effet s'étudie traditionnellement dans le cadre de la loi de la demande.

Ce phénomène est théoriquement parfaitement contestable. P. Salin (1980) considère qu'il résulte essentiellement d'une mauvaise spécification des modèles analytiques de la théorie des prix et que celui-ci ne peut apparaître dans le court terme. Pour comprendre ceci, il faut imaginer la situation dans laquelle un individu signe un bail de trois ans, et qui aurait emprunté une certaine somme pour s'acheter une voiture. Dans le cas où son salaire horaire diminue, il est fort probable que cet homme se mette à offrir plus de travail sur le marché du travail, parce qu'il doit faire face aux engagements financiers, ici il s'agit du loyer et les traités de son emprunt. A court terme une baisse du taux de salaire entraîne une hausse de l'offre de travail. A plus long terme notre individu va avoir tendance à renégocier ses contrats. En effet il vit une situation désagréable. Il va tenter de s'en extirper. Il peut alors chercher un appartement moins cher et éventuellement une petite voiture. A moyen terme cette personne va donc avoir tendance à diminuer son offre de travail, dans les limites que lui permettent ses contrats. Mais il y a une chose la plus importante encore. Notre homme va devenir d'une extrême prudence. Il ne va plus engager de nouvelles activités. D'abord parce qu'il va juger sa situation fragile et son banquier

va cesser de lui prêter. En fait si dans le court terme l'offre de travail a augmenté, les alternatives de notre homme ont changé. Il n'accroît pas son activité pour produire ou acheter plus. Non, maintenant son meilleur investissement est devenu son désendettement. La situation de crise du début de la décennie 1990 correspond très exactement à ce schéma logique. Dans ce contexte une augmentation du taux d'imposition engendre des rentrées supplémentaires des recettes fiscales. Un ou deux ans, plus tard, les contrats renégociés l'offre de travail diminue. La variation de l'assiette fiscale plus faible entraîne la baisse des recettes fiscales. Pour compenser celle-ci il est possible d'augmenter les taux d'imposition mais l'effet quelques mois plus tard est plus néfaste. A long terme c'est la loi de l'offre qui prévaut. Des taux d'imposition toujours plus forts vont entraîner la réaction de plus en plus rapide des individus. Certains seront dans l'incapacité de revoir les contrats qu'ils ont signés, il leur sera impossible de les honorer. Pour ces individus là, la faillite est inéluctable. et, avec elle, la réduction supplémentaire de l'assiette fiscale. Dans le même temps temps, il est bien évident que la création d'affaires nouvelles est voisine de zéro. Les quelques investisseurs qui ont anticipé la crise et qui sont dans une situation honorable demandent les primes de risque très importantes. En d'autres termes, il ne prennent plus de risques qui ne soient pas forcément rémunérés. Là encore ce que nous présentons théoriquement n'est pas sans rapport avec la crise de 1992-1993. Dans un tel contexte, les déficits se creusent. Non pas seulement à cause de la réduction de l'offre de travail et de production, mais également parce que les investisseurs ne créent pas de nouvelles affaires. Ils attendent que les offres et les demandes se soient adaptées au nouveau contexte fiscal. Il nous faut souligner que l'effet revenu est perçu pour certains auteurs comme un contre exemple de la courbe de Laffer. Dans leur articles la courbe de Laffer dix ans après : un essai de bilan critique B. Theret (1982) et D. Ubbri (1979) expliquent qu'un accroissement du taux d'imposition – donc une diminution du salaire net après impôt- en diminuant le coût d'opportunité. Du loisir engendre un effet de substitution en faveur de ce dernier et au détriment de l'offre de travail : l'effet substitution est donc de même signe que la variation du salaire net. Mais, réduisant simultanément le revenu perçu, il favorise un accroissement de l'offre de travail en maintenant le niveau antérieur de satisfaction : l'effet de revenu est donc de signe contraire. Du loisir engendre un effet de substitution en faveur de ce dernier et au détriment de l'offre de travail : l'effet substitution est donc de même signe que la variation du salaire net. Mais, réduisant simultanément le revenu perçu, il favorise un accroissement de l'offre de travail en maintenant le niveau antérieur de satisfaction : l'effet de revenu est donc de signe contraire. Les économistes, comme le nouveau keynésien Joseph E. Stiglitz (quand le capitalisme perd la tête), reprochent à Laffer d'avoir présenté une courbe dont

la forme est en fait inconnue, sans études empiriques spécifiques pour en déterminer les points notables. Selon des théoriciens non libéraux comme Peter Lindert, les exemples des pays scandinaves, dont l'imposition a pu dépasser les 70% du PIB à une certaine époque, sans entraîner les conséquences que prévoyait Laffer, montrerait que si la courbe de Laffer s'y appliquait, le niveau d'imposition pour l'atteindre serait très élevé et n'aurait donc jamais et atteint à ce jour par un quelconque pays.

### **Sur la notion de la fiscalité**

Par définition, l'impôt est un prélèvement obligatoire opéré par la puissance publique, non affecté, sans contrepartie et destiné à assurer la couverture et la répartition des dépenses publiques. Il est donc une prestation pécuniaire puisqu'il est payé en argent ; il est obligatoire parce que son paiement est contraignant ; il est payé à titre définitif parce qu'il n'est pas remboursable et il est sans contrepartie parce qu'il n'y a pas de réciprocité automatique entre l'impôt payé et le service rendu par l'Etat. (Azandossessi Th. Gbaguidi C., 2006).

### **Classification économique**

Elle est fondée sur la source de la richesse et les emplois. L'origine de la richesse insinue soit la possession ou la transmission d'un capital ou d'un patrimoine, soit la perception d'un revenu lié au travail ou à la prospérité.

Les emplois se traduisent par la dépense, soit du revenu soit du capital lui-même.

Ainsi nous pouvons avoir :

**a) Imposition du revenu :** Le total des sommes perçues par un "foyer" pendant un an constitue son revenu. Il ressort soit du travail (salaire) soit du capital (loyer ou revenu foncier). Cet impôt sur le revenu est global et porte sur l'ensemble des revenus du contribuable. Il est annuel et progressif dans son barème et personnel. Il permet d'atteindre les revenus au fur et à mesure de leur réalisation ; il semble alors plus juste mais favorise parfois la fraude. Il peut donc être source d'inégalité devant les charges publiques.

**b) Imposition sur la dépense :** Cette forme d'imposition frappe le revenu au niveau de son utilisation. Au Bénin, il s'agit essentiellement de la TVA qui constitue un impôt général sur la dépense. Il s'agit également d'autres impôts indirects sur l'alcool, le tabac, les produits pétroliers.

C'est un impôt relativement injuste car, il frappe indifféremment la dépense sans tenir compte des inégalités de richesse. Cette inégalité est atténuée car la dépense est fonction de la richesse et du fait de la pluralité des taux sur les produits.

**c) Imposition du capital** : il est effectivement prélevé sur le capital mais le plus souvent prélevé sur le revenu afin de ne pas puiser le capital lui-même. Il peut être permanent comme les impôts fonciers, l'impôt de solidarité à l'occasion de certaines opérations qui conduisent à un enrichissement (impôt sur la plus value ou imposition de mutations des successions). Il est statique car assis sur des richesses déjà acquises. C'est un impôt injuste dans la mesure où le capital de l'individu comprend des éléments facilement dissimulables. Il est difficilement récupérable car c'est le contribuable lui-même qui apporte effectivement l'impôt.

### **Classification administrative**

Elle permet de distinguer les impôts directs des impôts indirects. Le critère essentiel est économique et concerne l'incidence de l'impôt. L'impôt direct est supporté à titre définitif par les contribuables. Sur le plan technique, l'impôt direct est permanent, le fait générateur intervient à une date fixe bien définie par l'administration fiscale (pour les salaires, c'est la fin de chaque mois). L'impôt indirect est intermittent puisque qu'il est fondé sur des événements économiques qui révèlent de l'activité et des initiatives des contribuables. Du point de vue juridique, l'impôt direct est perçu par voie de Rôle nominatif, c'est-à-dire un document établi par l'administration au nom de chaque contribuable et portant clairement la matière imposable. L'impôt indirect est perçu sans rôle et calculé par le contribuable lui-même.

Ce critère de classification est souvent utilisé par l'administration fiscale pour structurer ses services.

### **Autres formes de classifications**

Il s'agit notamment de :

**a) Impôt réel et impôt personnel** : l'impôt réel atteint un bien sans tenir compte de la situation personnelle de sa détention (TVA par exemple). Par contre, l'impôt personnel est censé prendre en considération l'ensemble de la situation économique financière et sociale du contribuable (IPTS par exemple).

**b) Impôt de qualité :** l'impôt de qualité s'applique à la base imposable et comporte un taux déterminé à l'avance. Le produit de cet impôt n'est pas connu à l'avance (TVA, IPTS, BIC par exemple)

**c) Impôt de répartition :** Contrairement à l'impôt de qualité, l'impôt de répartition est en général défini à l'avance et en masse globale puis reparti sur l'ensemble des contribuables sur un territoire en fonction des éléments imposables. Son rendement est donc connu à l'avance ce qui n'est pas le cas de son taux. C'est le cas par exemple de tous les impôts locaux.

Il y a aussi la classification selon la destination de l'impôt. Déjà à la question de savoir qui sont les utilisateurs des recettes fiscales, on peut faire une classification. Il s'agit de l'Etat et des Collectivités Locales. Donc, il existe des impôts d'Etat qui servent au budget de l'Etat et des impôts locaux qui alimentent le budget des collectivités.

### **Les facteurs institutionnels et les recettes fiscales**

Les premiers travaux (Lotz et Morss, 1970 ; Heller, 1975 ; Bahl, 1971) ont souligné le rôle du niveau de développement, du degré de monétisation, de l'ouverture commerciale et de la composition sectorielle dans la détermination du niveau des recettes publiques. Par ailleurs, avec le développement de l'économie institutionnelle, un nouveau facteur est apparu : les institutions. On a ainsi souligné l'existence des comportements de rente, de prédation et de la corruption dans l'administration publique (Hendricks et al, 1999) dont les conséquences peuvent être néfastes pour les économies et en particulier pour les finances publiques (Mauro, 1995,1998 ; Morphy, Shleifer et Vishny, 1993).

En effet, il semble que si la corruption accroît la part des investissements publics, elle réduit leur productivité, puisque les infrastructures construites sont de mauvaise qualité et mal entretenues. Les auteurs ont jugé qu'un niveau de corruption et de fraude fiscale élevé a un impact négatif sur les recettes fiscales.

### **Facteurs structurels et recettes fiscales**

La variable structurelle la plus souvent retenue est le niveau de revenu, mesuré par le produit intérieur brut par habitant, qui est également une approximation du niveau de développement de l'économie. Il est en effet raisonnable de supposer que plus le niveau de développement d'un

pays est élevé, plus sa capacité à prélever des ressources est forte (en proportion de son revenu). Plusieurs explications peuvent être avancées. Du côté de la demande, l'élévation du niveau de développement entraîne un accroissement et une diversification de la demande des biens publics qui peut réduire la résistance des contribuables vis-à-vis de l'impôt (civisme fiscal). Parmi les biens supérieurs (c'est-à-dire dont la demande augmente plus que proportionnellement à celle du revenu), on trouve en particulier la santé et l'éducation, qui sont dans une large mesure des biens publics. Du côté de l'offre, une élévation du niveau de développement accroît certainement la capacité contributive de l'économie. De plus, les capacités administratives, notamment en vue de lever l'impôt, s'améliorent probablement avec le niveau de développement, grâce notamment à l'existence d'économies d'échelle dans les administrations financières et à un meilleur environnement (infrastructures de qualité, qualification des employés des administrations, niveau d'éducation de l'ensemble de la population). Le niveau de développement humain peut donc également être approché par des variables de capital humain comme le taux d'alphabétisation. Le niveau de revenu est inclus de manière systématique parmi les déterminants du taux de prélèvement des études sur les données internationales (AFD Jumbo, 2007). Il exerce un impact en général positif et significatif, à l'exception de Gupta et al. (2003) ; Morrissey et al. (2006) ; Aké (2008).

Gupta et al. (2003) obtiennent systématiquement un impact négatif et significatif. Ils conviennent du caractère inattendu de ce signe et indiquent que cette relation apparaît seulement si l'on introduit les variables de contrôle, puisque la régression simple entre niveau de revenu et taux de prélèvement (régression bi variée) met en évidence un impact positif du revenu par habitant. Morrissey et al. (2006) concluent à un impact « essentiellement non significatif » du revenu par habitant, puisque le coefficient est soit positif et non significatif, soit négatif mais faiblement significatif (au seuil de 10%).

Aké (2008) a démontré que la structure de l'économie explique la pression fiscale à travers le degré de monétarisation et la part de la valeur ajoutée agricole dans le revenu. La pression fiscale n'est pas motivée par le revenu lui-même ni par le commerce extérieur. L'idée selon laquelle plus le niveau de développement d'un pays est élevé, plus sa capacité à prélever des ressources est forte n'est pas vérifiée pour la Côte d'Ivoire. Plus exactement, le niveau de recouvrement n'est pas lié à la faiblesse du revenu de la population. Aucune hypothèse théorique n'est proposée pour ce résultat inattendu dans les deux études.

Certains travaux introduisent des variables de développement humain : l'indice de capital humain (Khan et Hoshino, 1992) ou le taux de scolarisation secondaire et la mortalité infantile (Cashel-Cordio et Craig, 1990) semblent exercer un impact positif sur le prélèvement. L'interprétation de ces résultats est cependant difficile. Tout d'abord, l'impact positif observé est-il lié au niveau de développement lui-même (qui, pour les raisons évoquées plus haut, devraient favoriser le prélèvement public) ou correspond-il à une contrainte d'ordre budgétaire, liée à la nécessité de financer un niveau élevé de dépenses sociales ? Par ailleurs, comment interpréter le signe positif associé à la mortalité infantile dans Cashel-Cordio et Craig (1990), dont les auteurs ne proposent pas de commentaires ? La mortalité infantile pourrait être considérée comme une mesure des besoins en dépenses de santé (ce qui justifierait d'accroître les recettes de l'Etat), mais l'effet alors capté serait contradictoire avec l'effet précédent, qui assimilait le bon niveau des indicateurs de développement humain à un niveau élevé de dépenses sociales. Dans son élan de mobilisation des recettes fiscales, les pouvoirs publics sont généralement butés à certaines contraintes pouvant les obliger à s'y abstenir ou à prendre des mesures allant dans le sens du contentement du peuple, même si ce dernier est convaincu des effets néfastes d'une mesure prise à un moment donné. Dans cette sous-section, nous analyserons tour à tour les mobiles susceptibles de contraindre les pouvoirs publics à changer sa politique fiscale. Les pouvoirs publics dans leur élan de mobiliser plus de ressources fiscales peuvent être confrontés à un certain nombre d'obstacles parmi lesquels les facteurs sociaux et politiques. Parmi les facteurs sociaux, on peut relever le fait que les revenus des populations soient faibles (va-t-on prélever sur quelqu'un qui n'a presque rien ?) et qui ont donc des problèmes de survie. Les pouvoirs publics agissent donc doublement dans ce genre de situation. Non seulement, ils ne taxent presque pas les populations, mais en plus ils sont « obligés » de « subventionner » leur consommation. Il convient également de souligner que l'existence de « petites activités » du « système D » oblige les pouvoirs publics à soustraire ces derniers du paiement des impôts, quand bien même ces derniers paient, c'est juste quelques petits impôts forfaitaires.

### **Difficultés liées aux recettes fiscales**

D'un point de vue théorique, il y a un lien direct entre la corruption et la fraude fiscal dont l'une des conséquences immédiates est la réduction des recettes publiques. Dans un environnement corrompu, la possibilité de négocier les pots de vin entre les contrôleurs et les contribuables en cas de détection de la fraude, pourrait motiver les contribuables à accroître leur effort de travail.

Dans ce cas, la fraude devient moins attractive et décroît. Il en résulte un accroissement des recettes de l'Etat. Bien que cette idée ait eu des implications de politique en incitant les autorités à tolérer un certain niveau de corruption, une telle approche est tout à fait discutable. En effet elle peut accroître le niveau de corruption. Ainsi, Fjeldstad et Tungodden (2003) critiquent les politiques d'incitations basées sur les pots de vin en montrant que même si la corruption peut contribuer à un accroissement des recettes publiques dans le court terme, il est difficilement plausible qu'une telle augmentation soit soutenable dans le long terme. Par ailleurs, dans ce mémoire, nous défendons l'hypothèse selon laquelle la corruption a un effet négatif sur les rentrées fiscales en érodant le civisme fiscal.

Sur le plan économétrique, la plupart des résultats montrent que la corruption a un impact négatif sur la mobilisation des recettes publiques. En particulier en Afrique, les pertes de recettes disponibles pour l'Etat sont estimées à près de 50% des recettes collectées (Megersa, 2003). L'étude de Tanzi (1997,1998) aboutit au résultat selon lequel, un accroissement d'un point d'indice de la corruption réduit les recettes fiscales collectées de 2,7% du PIB.

### **Critique sur la fiscalité**

De même la fiscalité sur les revenus du travail agit sur l'accumulation du capital humain. Une augmentation permanente de la fiscalité sur les revenus du travail diminue le coût d'opportunité du temps consacré à la formation et à l'inverse réduit le rendement de l'investissement en capital humain. L'effet est ambigu ; toutefois, selon Trostel (1993), l'accumulation de capital humain dépend non seulement du temps consacré à cette activité mais aussi d'intrants dont le coût d'opportunité n'est pas diminué par un accroissement de la fiscalité sur le travail. Dans ce cas, l'effet rendement pourrait l'emporter sur l'effet coûts d'opportunité : la fiscalité sur le travail serait un facteur de moindre accumulation du capital humain et donc de croissance plus faible.

Dans le modèle Aghion et Howitt (1992), les dépenses de recherche et développement constituent un facteur essentiel du progrès technique et par-là, de la croissance. Tout particulièrement dans les pays les plus développés, les dépenses de recherche et développement bénéficient d'un statut fiscal spécifique qui modifie en leur faveur la structure des coûts relatifs.

Landeau (1986), pour expliquer la croissance des pays en développement (1960-1980), tient compte de la part des recettes fiscales dans le produit, mais cette variable n'est pas significative. Koester et Kormendi (1989) conclut à partir d'une analyse sur 63 pays de 1970 à 1979 que les

taux d'imposition moyens n'affectent pas la croissance si l'on tient compte de leur nature endogène et de leur lien avec le produit par tête, mais que les taux d'imposition marginaux réduisent l'activité économique quand leurs effets sont contrôlés par les taux moyens.

Levine et Renelt (1992) évaluent l'impact des taxes sur les échanges, des impôts sur les sociétés et les personnes ainsi que des prélèvements sociaux. Ces variables diminuent significativement le taux de croissance si les effets du taux d'investissement sont pris en compte. Selon Engen et Skinner (1992), le principal effet de la fiscalité transite par une réallocation des ressources entre les secteurs soumis à l'impôt et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers observent pour 107 pays de 1970 à 1985 un effet négatif sur la croissance.

Les effets des impôts directs sur l'économie des nations ont été les sujets qui ont préoccupé les chercheurs des années 1980. En effet, on peut citer les travaux menés par B. Chambas (1994), Arthus (1997), Newbery et Stern (1987), qui ont tous conclus aux effets néfastes des taux d'imposition sur l'activité de production.

Pour ces auteurs, les taux d'imposition généralement appliqués en Afrique sont sources de désincitation à l'investissement. Les titulaires de revenus sont amenés à fuir l'impôt en s'adonnant à des activités frauduleuses (corruption, la non déclaration des vrais revenus, le travail illégal). Leurs différents travaux appliqués ont révélé que :

- Le maintien du taux d'imposition des revenus élevé, a provoqué dans un certain nombre de pays africains une baisse des recettes fiscales et un déséquilibre des finances publiques ;
- Les tarifs douaniers en Afrique sont trop élevés. Au Mali par exemple le taux de taxation douanière s'élevait à 86,25% pour le tissu ; 98,75% pour les chaussures ; 123% pour la bière ; 213% pour les cigarettes ;
- Les droits d'assises instaurés pour un temps soit peu réduire les effets externes de certains produits tels que le tabac, l'alcool, le thé ; du fait de leurs taux ont entraîné le délaissement des productions locales au profit des produits frauduleusement importés et pour conséquence la perte de compétitivité des entreprises nationales. Il faut donc les limiter à quelques biens de consommation finale dont la demande est assez inélastique par rapport au prix. Pour ce qui est de la TVA, elle est un instrument important de croissance mais pour escompter des effets positifs il est important de réduire les exonérations et les exemptions qui sont sources d'inefficience.

Pour les appuyer, Silamane Savadogo (2001) affirme que l'une des causes de la baisse de prolifération des activités de production au Burkina Faso est liée à la manière de fixer le montant dû par les patentables. Pour lui, la procédure de taxation est susceptible d'amener les investisseurs à limiter leur action, et de ce fait affecter profondément le tissu économique. Pour amener les contribuables à exercer leurs activités de production, les auteurs comme Mirrless (1971) ont jugé nécessaire, de trouver des taux d'imposition qui tiennent compte des objectifs d'équité et d'efficacité tout en gardant en bonne santé les finances publiques de l'Etat. Mais les taux n'ont pas été déterminés de manière synthétique. Il demeure que ce taux se situerait en dessous du taux qui maximiserait les recettes de l'Etat.

Dans le même sens, Richard Degbeko (2004) dans son mémoire de maîtrise intitulé Promotion des investissements privés au BENIN : état des lieux, enjeux et perspectives souligne que le principal frein à la promotion des investissements privés au Bénin est la fiscalité.

De même Adam Thomas Caboura (2003) montre que la fiscalité joue un rôle prépondérant dans la disparition des Petites et Moyennes Entreprises (P M E). Dans son mémoire intitulé Politique fiscale face à la promotion des PME au Bénin on peut lire : « La plupart des dirigeants des PME et des responsables d'encadrement interrogés sur cette question sont unanimes à reconnaître que lorsqu'une entreprise est créée au Bénin et qu'elle veut remplir toutes les formalités ; procéder à toutes les déclarations fiscales et sociales, elle disparaît au bout de trois (03) ans. Lorsque nous poussons l'analyse plus loin, plusieurs entreprises qui exerçaient leurs activités dans le secteur formel déposent leur bilan pour plus tard se réfugier dans l'informel. »

Parlant du secteur informel, da Matha Sant'anna Sêdjro (2001) dans son mémoire intitulé : contribution de la fiscalité à l'accélération de la croissance économique au Bénin, arrive à conclure que le secteur informel est le second pourvoyeur d'emplois au Bénin du fait des impôts. Il occupe près de 24% de la population active et contribue pour près de 15% à la formation du PIB. Loin il poursuit en disant que les prélèvements fiscaux sont largement défavorables à la croissance économique. Il existe une réelle distorsion au détriment du secteur moderne plus lourdement imposé que le secteur informel. Nous ne saurons terminer cette revue sans rappeler que l'appartenance du Bénin à l'UEMOA et l'apparition du TEC a permis au Bénin d'aménager ces taux d'imposition, mais ces taux utilisés ne lui permettent pas d'atteindre la croissance de 8% nécessaire à la réduction de la pauvreté. (Qui est cité par Sêdjro).

### **La fiscalité et la croissance**

Les effets attendus de la fiscalité sur la croissance varient en fonction du cadre théorique retenus (modèle de croissance néoclassique ou de croissance endogène), du facteur de production soumis à l'impôt (impôt sur le capital ou impôt sur le travail), des techniques de production ou du processus d'accumulation du capital humain. Dans la filiation du modèle de croissance néo-classique de Solow (1956) à taux d'épargne exogène des auteurs comme Sato (1967), Krzyzaniak (1967) et Feldstein (1974) ont étudié les effets de la fiscalité sur la mobilisation des recettes fiscales. Chamley (1986) et Judd (1985), quant à eux, utilisent des modèles à taux d'épargne endogène [Ramsey (1928)]. Selon ces modèles, la fiscalité agit sur le taux de croissance dans la phase transitoire, et sur le niveau de revenu par tête de l'état régulier.

Ainsi, la fiscalité agit sur les revenus du capital, assimilable à une réduction du taux d'intérêt net, peut modifier la répartition des ressources entre consommation présente et future. Son influence, décomposable en un effet de substitution inter temporelle défavorable à l'épargne et un effet de revenu favorable à l'épargne, est ambiguë. La somme de ces effets n'est d'un signe déterminé que si l'élasticité de substitution inter temporelle est suffisamment élevée, ce que les analyses empiriques tentent à infirmer [Hall (1988) ]. Dans les nouvelles théories de la croissance, la fiscalité agit sur l'offre de travail et le progrès technique, facteurs endogènes de la croissance qui dépendent du comportement des agents économiques [Romer (1986), Lucas (1988), Aghion et Howitt (1992)] et qui déterminent le taux de croissance à l'état régulier. La fiscalité influence non seulement le taux de croissance transitionnel mais aussi le taux de croissance à long terme. Ainsi, la fiscalité sur les revenus du travail affecte l'allocation du temps entre travail et loisir. Selon Lucas et Rapping (1969), lorsque le salaire après impôt est temporairement plus faible, la quantité de travail offerte tend à diminuer (effet de substitution) puisque les agents qui anticipent une hausse des salaires vont augmenter provisoirement leur temps de loisir. Cependant un salaire plus faible appauvrit son détenteur, d'où une réduction de la demande de loisir (effet de revenu). Une hausse permanente des impôts induit des effets de revenu qui stimulent l'offre de travail. La fiscalité sur l'épargne en abaissant le taux d'intérêt après impôt incite les ménages à offrir moins de travail ; parce que la valeur du revenu provenant du travail actuel par rapport au travail futur a diminué.

### **SECTION2 : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

## Paragraphe1 : Cadre de base et spécification du modèle

### A- COLLECTE DES DONNEES

Nous recourons à l'exploitation de données secondaires, en séries temporelles. A cet effet, les sources principales ont été identifiées : la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Mondiale (BM). Les observations portent sur la période de 1982 à 2014, soit trente deux observations. Nous ferons les estimations sur un logiciel économique assez usuel : EconométricViews, version 7 (Eviews 7).

### B- CADRE DE REFERENCE

Après un survol des aspects théoriques de l'analyse des déterminants recettes fiscales, il reste à tester empiriquement dans le contexte béninois, le modèle de Laffer qui permet d'identifier les variables explicatives, les facteurs incitatifs ou limitatifs des recettes fiscales.

En nous inspirant du modèle de référence de taxation optimale de Robert Barro (1990) la fonction de Cobbs Douglas retient notre attention et s'écrit de comme suit :

$$RF = KI^{b1}TPF^{b2} e^{Et}$$

Pour mesurer directement les élasticités de recettes fiscales par rapport à chacune des variables nous avons retenu une forme fonctionnelle linéaire de type logarithmique. Ainsi la fonction que nous allons étudier est alors :

$$\text{Log}(RF)_t = \text{log}(K) + b1\text{log}(I)_t + b2\text{log}(PF)_t + Et$$

Avec  $b_1$ ,  $b_2$ , des paramètres et  $Et$  le terme d'erreur

- ❖ Les recettes fiscales : (RF)
- ❖ L'impôt(I)
- ❖ Les prélèvements fiscaux (PF)
- ❖ K est la constante
- ❖ NB : Les variables sont mesurées en milliard de FCFA par le ministère de l'économie et des finances.

### C- CHOIX DES VARIABLES ET JUSTIFICATION

Pour notre étude, nous allons baser notre analyse économétrique sur deux types de variables :

- La variable dépendante dite endogène ou variable expliquée ;
- Les variables indépendantes dites exogènes ou variables explicatives.

Ainsi nous avons pris comme variables expliquée ou dépendante ou encore endogène Les recettes fiscales (**RF**) au Bénin.

Notre étude a retenu deux variables explicatives :

- ❖ L'impôt(I) a été introduit pour montrer son importance dans la mobilisation des recettes fiscales. Les prélèvements fiscaux (PF) pour connaître l'influence de la politique fiscale sur la mobilisation des recettes fiscales.
- ❖ NB : Ces variables choisies sont mesurées en milliard de FCFA par le ministère de l'économie et des finances.

### D- TECHNIQUE D'ANALYSE

Des résultats de nombreux travaux empiriques révèlent que la plupart des séries macroéconomiques et financières ne seraient pas stationnaires. Il s'avère alors nécessaire de déterminer la présence ou non de racine unitaire dans les séries utilisées pour la simple raison que les techniques statistiques classiques (MCO) ne s'appliquent qu'à des séries stationnaires.

Le concept de cointégration fournit un cadre théorique de référence pour étudier les situations d'équilibre et de déséquilibre qui prévalent respectivement à long et à court termes. Si les variables sont cointégrées, elles admettent une spécification dynamique de type correction d'erreur qui transforme le problème initial de régression sur variables non-stationnaires.

Le modèle MCE (Modèle à Correction d'Erreurs) permet de réconcilier dans un même cadre, les comportements de court et long termes, qui sont calés sur des horizons temporels à priori antinomiques. Loin de l'équilibre, l'influence de ces perturbations est prépondérante, mais elle finit par s'amortir à long terme et le système converge vers son équilibre statique. Le modèle MCE montre donc comment le système converge vers l'équilibre de long terme. La formalisation des modèles MCE s'avère donc adaptée pour décrire des comportements de court terme associé à des relations de long terme.

## E- LES TESTS DIAGNOSTICS

### 1- Etudes de la stationnarité des séries

Avant le traitement d'une série chronologique, il convient d'en étudier les caractéristiques stochastiques. Si ses caractéristiques c'est-à-dire son espérance et sa variance se trouvent modifiées dans le temps, alors la série est considérée comme non stationnaire ; dans le cas d'un processus stochastique invariant, la série temporelle est alors stationnaire.

*De manière formalisée, un processus  $X_t$  est stationnaire si :*

- $E(X_t) = E(X_t + m) = \mu$
- $\forall t \text{ et } \forall m : \text{la moyenne est constante et indépendante du temps ;}$
- $E(x^2_t) < = \infty \forall t : \text{la variance est finie et indépendante du temps ;}$
- $COV(X_t, X_t + k) = E[(X_t - \mu)(X_t + k - \mu)] = \lambda k$
- $\lambda k \text{ la covariance indépendante du temps.}$

Une série est donc stationnaire si elle est la réalisation d'un processus stationnaire. Ceci implique que la série ne comporte ni tendance, ni saisonnalité et plus généralement aucun facteur n'évolue dans le temps. Dans la pratique, la détection de la non-stationnarité se fait par les méthodes traditionnelles correspondant aux techniques graphiques d'analyse de la série par rapport au temps. On notera que la courbe est sans tendance et coupe souvent l'axe du temps si la série est stationnaire.

Par ailleurs, ce constat peut être renforcé par l'étude du corrélogramme : de nombreuses valeurs de la fonction d'autocorrélation sortant de l'intervalle de confiance, ainsi que la forme de sa décroissance, indiquent la non-stationnarité de la série étudiée. En raison du caractère limitatif de ces méthodes, il a été élaboré des tests plus « rigoureux » apparaissant comme indispensables, parallèlement aux premières analyses graphiques. Il s'agit des tests de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) ou tests de racine unitaire reposant sur l'estimation d'un processus autorégressif.

La mise en œuvre de ce test passe par trois différents modèles de base que sont :

- Modèle [1] : modèle sans constante ni tendance déterministe ;
- Modèle [2] : modèle avec constante et sans tendance déterministe ;
- Modèle [3] : modèle avec constante et avec tendance déterministe.

A partir de ces modèles, on pose l'hypothèse suivante :

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \text{Racine Unitaire (Non stationnaire)} \\ H_1 : \text{Non Racine Unitaire (Stationnaire)} \end{array} \right.$$

La règle de décision est la suivante :

- Si  $|ADF \text{ Test Statistic}| < |Critical \text{ Value}|$  on accepte  $H_0$  : la série X est non stationnaire.
- Si  $|ADF \text{ Test Statistic}| \geq |Critical \text{ Value}|$  on accepte  $H_1$ : la série est stationnaire.

## 2- Cointégration et modèle à correction d'erreur

Deux séries  $X_t$  et  $Y_t$  sont dites cointégrées si elles remplissent les conditions suivantes :

- Elles sont affectées d'une tendance stochastique de même ordre d'intégration  $d$ , c'est-à-dire  $X_t \rightarrow I(d)$  et  $Y_t \rightarrow I(d)$ ,
- Une combinaison linéaire de ces séries permet de se ramener à une série d'ordre d'intégration inférieur, c'est-à-dire

$(aX_t + bY_t) \Rightarrow I(d - b)$  avec  $0 \leq b \leq d$ .  $[a, b]$  est appelé vecteur de cointégration.

De façon général, en considération  $k$  variables toutes intégrées au même ordre  $d$ , on dira qu'elles sont cointégrées s'il existe un vecteur de cointégration de dimension  $(k-1)$  telle que la combinaison linéaire des  $k$  vecteur soit intégrée d'ordre  $(d - b)$   $0 \leq b \leq d$ .

Le test de cointégration mis au point par Johansen (1988) utilise la méthode du maximum de vraisemblance pour déterminer la présence ou non de vecteurs cointégrants dans les séries non-stationnaires. L'existence de vecteur (s) significatif (s) indique alors la présence d'une relation de long terme. Engle et Granger (1987) ont montré que toutes séries non-stationnaires et cointégrées peuvent être représentées par un modèle à correction d'erreur (ECM). Ce modèle peut être construit de façon simple en deux étapes.

Considérons l'équation suivante :

$$Y_t = a_0 + a_1X_{1t} + a_2X_{2t} + \dots + a_kX_{kt} + e_t$$

La première étape consiste à estimer la relation de long terme par les moindres carrés ordinaires.

La seconde étape consiste à récupérer les résidus de la relation de long terme et à tester leur stationnarité. Lorsque les résidus sont stationnaires, la relation de cointégration est acceptée et on estime par les moindres carrés ordinaires la relation de court terme du modèle dynamique :

$$\Delta Y_t = a_0 + \sum_{j=0}^{p-1} a_{1j} \Delta Y_{t-j} + \sum_{j=0}^{q-1} b_{1j} \Delta X_{1t-j} + \dots + \sum_{j=0}^{q-1} b_{kj} \Delta X_{kt-j} + \lambda e_{t-1} + \mu_t$$

Le coefficient  $\lambda$  désigne la force de rappel vers l'équilibre doit être significativement négatif ; dans le cas contraire, il convient de rejeter une spécification de type ECM. En effet, le

mécanisme de correction d'erreur (rattrapage qui permet de tendre vers la relation de long terme) irait alors en sens contraire et s'éloignerait de la cible de long terme.

#### **F- TESTS DE VALIDATION DU MODELE**

L'estimation par les MCE en une seule étape repose sur des hypothèses fondamentales. Pour cela, des tests de validation seront effectués avant d'interpréter les valeurs des coefficients. Il s'agira de :

- La qualité de la régression ;  $R^2$
- La statistique DW de DURBIN et WATSON et du test de BREUSCH-GODFREY pour l'auto corrélation des résidus.
- Le test d'hétéroscédasticité de Breusch-Pagan-Godfrey.
  - Le test de normalité de JARQUE – BERA.
  - Le test de significativité globale du modèle de FISHER.
  - Le test de CUSUM : pour étudier la stabilité ou non des coefficients du modèle.
  - Le test de CUSUM carré : ce test permet de détecter les instabilités ponctuelles.

#### **G- SIGNIFICATIVITE DES VARIABLES**

Lorsque les tests diagnostic et de validation sont concluants, le test de significativité des coefficients affectés à chaque variable sera effectué à l'aide de la statistique de STUDENT. Après les tests, le signe et la valeur des coefficients fournis par la régression seront interprétés économiquement.

Ainsi donc prend fin le chapitre 1, nous annoncerons le chapitre2 qui prend compte la présentation et l'analyse des résultats.

### **CHAPITRE II : ANALYSES ET PRESENTATION DES RESULTATS**

Dans ce chapitre nous présenterons en premier lieu les résultats et en second lieu nous analyserons ces résultats

#### **SECTION 1: Présentations et analyses des résultats**

Cette section présentera les graphes et leurs interprétations, les test économétriques et interprétations des résultats.

#### **Paragraphe1** : Les graphes et leurs interprétations

**Graphique2 : Evolution des recettes fiscales et de l'impôt**

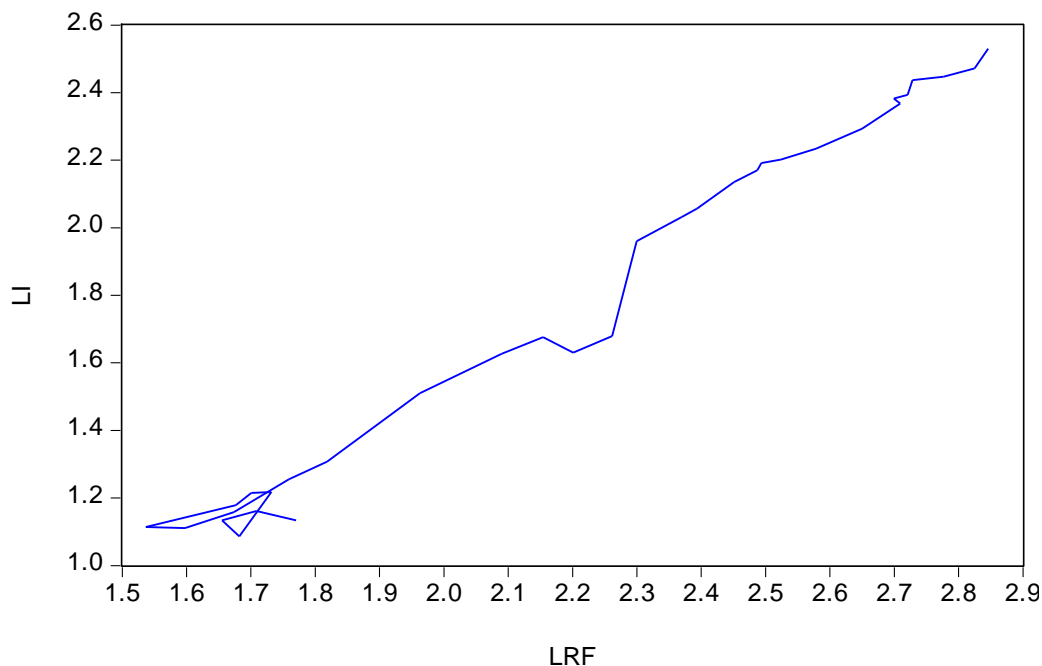


Figure 1(RF et I)

**Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de la BCEAO**

Le graphique ci-dessus traduit l'évolution de l'impôt et des recettes fiscales durant la période de 1982 à 2014. L'analyse nous montre que malgré la hausse de l'impôt, les recettes fiscales augmentent mais de 1996 à 1998 on note une légère diminution des recettes. Cette variation des recettes fiscales est due à la crise économique nationale et aussi à l'imminence des élections présidentielles de 1996. Cette allure n'est pas conforme à l'allure de la courbe de Laffer donc l'impôt ne baissent pas les recettes fiscales au Bénin.

**Graphique 3 : Evolution des recettes fiscales et taux de pression fiscales**

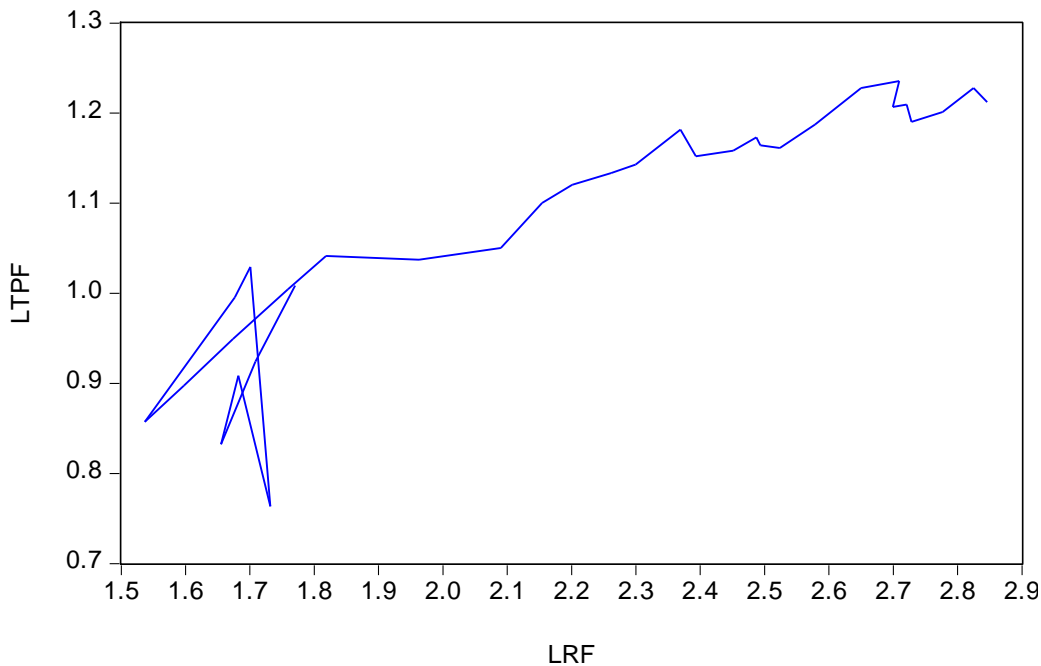


Figure 2( RF et TPF)

**Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de la BCEAO**

Ici également comme dans le cas précédent le graphique montre une évolution croissante des recettes fiscales sur toute la période. Nous pouvons alors dire que le taux de pression fiscale du Bénin ne baisse pas les recettes fiscales donc ne constituerait pas un frein à la mobilisation des recettes fiscales.

**Paragraphe2 : Test économétriques et Interprétations des résultats**

**1- Test économétriques**

**Test de stationnarité**

Par souci de synthèse et compte tenu du nombre important des tests appliqués, le tableau ci - dessous résume les résultats des tests de racine unitaire appliqués à niveau à l'ensemble des variables.

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

**Tableau n°1:** Résultats des tests de stationnarité à niveau.

Variables	Statistiques ADF	Valeurs critiques 5%	Nombres de retards	Résultats
ln RF	-2.387214	-3.562882	1	ln RF n'est pas I (0)
lnI	-2.541685	-3.562882	1	lnI n'est pas I (0)
lnTPF	-3.189950	-3.562882	1	lnTPF n'est pas I (0)

**NB I (0) = intégré d'ordre zéro.**

Les tests de racine unitaire sur toutes les variables aboutissent aux résultats suivants :

-  $|ADF| < |Valeur\ Critique\ de\ Mackinnon|$  au seuil de 5% pour les variables lnRF ; lnI et lnTPF.  
(cf annexe 2 )

Il en découle que toutes les variables (lnRF, lnI, lnTPF) ne sont pas stationnaire à niveau. Probablement elles sont intégrées d'ordre 1. L'examen de l'ordre d'intégration des variables se poursuit en différence première pour toutes les variables. Les différents résultats obtenus à l'issue de ce test se résument dans le tableau suivant :

**Tableau n°2 :** Résultats des tests de stationnarité en différence première.

Variables	Statistiques ADF	Valeurs critiques 5%	Nombre de retard	Résultats
ln RF	-3 ,028951	-3,568379	3	lnRF n'est pas I (1)
ln I	-4,084023	-3,568379	3	ln I est I (1)
ln TPF	-6,409312	-3,568379	3	ln TPF est I (1)

**NB I(1) = intégré d'ordre un**

-  $|ADF| < |Valeur\ Critique\ de\ Mackinnon|$  au seuil de 5% pour la variable lnRF.

-  $|ADF| > |Valeur\ Critique\ de\ Mackinnon|$  au seuil de 5% pour les variables lnI et lnTPF.

L'analyse du résultat nous montre qu'il y a la présence de racine unitaire pour la variable de recette fiscale, mais par contre on note l'absence de racine unitaire pour les variables de taux pression fiscale et l'impôt. On en déduit alors que la variable de recettes fiscale n'est pas

## ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES AU BENIN

---

stationnaire à la première différence mais les variables de l'impôt et du taux de pression fiscales sont stationnaire en première différence elles sont alors intégré d'ordre 1, l'examen de l'ordre d'intégration des variables se poursuit en différence seconde pour la variable recette fiscale

L'analyse en seconde différence est synthétisée dans le tableau suivant :

**Tableau n°3** : Résultats des tests de stationnarité en différence seconde.

Variabiles	Statistiques ADF	Valeurs critiques 5%	Nombre de retard	Résultats
ln RF	-4,645422	-3,574244	3	ln RF est I (2)

NB I(2) = intégré d'ordre deux

-  $|ADF| > |Valeur\ Critique\ de\ Mackinnon|$  au seuil de 5% pour la variable ln RF.

Les résultats des tests de racine unitaire en différence seconde montrent la stationnarité de toutes les variables.

Etant donné que toutes les variables sont stationnaires, il faut faire le test de cointégration de Johansen et après un modèle à correction d'erreur en une seule étape.

Nous allons alors utiliser le modèle à correction d'erreur (MCE) pour la suite de nos estimations après la vérification du test de significativité.

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

**Tableau n°4 :** Résultats du test de cointégration de Johansen

Sample (adjusted): 1990 2014					
Included observations: 33					
Series: LRF LI LTPF RESID					
Trend assumption: Linear deterministic trend					
Lags interval (in first differences): 1 to 1					
Hypothesized	No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	Prob.**	0.05 critical value
None		0.701176	60.71275	0.0020	47.85613
At most 1		0.445673	30.51523	0.0413	29.79707
At most 2		0.401037	15.76520	0.0455	15.49471
At most 3		0.111351	2.951328	0.0858	3.841466
Trace test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level					
* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level					
**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values					

- La trace nous indique l'existence de trois relations cointégrations au seuil de 5%

**Résultats de l'estimation du modèle**

**Tableau n°4** : Estimation du modèle de court et long terme

Variables	Coéfficients	Probabilités
D(LI)	0.515705	0.0002
D (LTPF)	0.297101	0.0349
D (LRF)	-0.372756	0.0233
LI(-1)	0.275532	0.0399
LTPF(-1)	0.190562	0.3075

<b>R-squared</b>	0.556212	Mean dependent var	0.033617
<b>Adjusted R-squared</b>	0.470869	S.D. dependent var	0.054492
<b>S.E. of regression</b>	0.039638	Akaike info criterion	-3.450692
<b>Sum squared resid</b>	0.040851	Schwarz criterion	-3.175867
<b>Log likelihood</b>	61.21108	Hannan-Quinn criter.	-3.359596
<b>F-statistic</b>	6.517318	Durbin-Watson stat	1.652505
<b>Prob(F-statistic)</b>	0.000473		

**Test de significativité**

Le test de significativité réalisé montre que dans l'ensemble, le modèle utilisé est globalement significatif dans la mesure où la probabilité associée (0.000473) est inférieure à 5%. Aussi le test nous révèle que les variables explicatives des recettes fiscales que nous utilisons dans notre équation telle que l'impôt (I) et le taux de pression fiscale (TPF) sont toutes significatives à court terme et à long terme. Dans la mesure où la probabilité globale du test pour chacune de ces variables est inférieure à 5% (0.0002 ; 0,0349 respectivement pour LI et LTPF) comme le montre l'ANNEXE.

A long terme on remarque que les variables sont aussi significatives dans la mesure où la probabilité globale du test pour chacune de ces variables est inférieure à 5% (0.0233 ; 0.0399 respectivement pour LI et LTPF) comme le montre l'ANNEXE.

## ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES AU BENIN

---

Nous avons donc estimé par MCE les variables stationnaires afin d'éviter les régressions fallacieuses. Pour cela, c'est la relation suivante que nous allons estimer :

Le résultat de l'estimation de l'équation (1) qui figure en ANNEXE ne peut être validé que s'il vérifie les tests standard tels que : les tests de stabilité de Cusum et Cusum carré, l'hypothèses des MCE (Normalité, homoscedasticité et non autocorrélation des résidus).

### Test de cusum et cusum-carré

L'analyse de test de cusum montre que le modèle est ponctuellement stable durant toute la période de 1982-2014. De même le cusum-carré (voir le graphique en annexe) révèle que le modèle est ponctuellement stable mais on note une instabilité sur la période de 1999 à 2005.

### Vérification des hypothèses des MCE

Le tableau suivant récapitule les résultats des tests de normalité, d'hétéroscedasticité et d'autocorrélation.

**Tableau5** : Résultats des tests des MCE en une seule étape (cf annexe 3 et 4)

Test	Statistique	Valeur de la statistique	Probabilité	Conclusion
Normalité	JarqueBerra	2.728647	0.255553	les résidus sont normaux
Autocorrélation	Obs*R-squared	3.173970	0.2855	Les résidus sont non cocorrelés
Homoscedasticité	Obs*R-squared	8.771673	0.1179	Les résidus sont homoscedastiques

**Source** : Réalisé par les auteurs à partir des données de la BCEAO

### Test de normalité

Le test de normalité effectué est celui de Jarque-Bera qui stipule que les résidus sont normaux lorsque la probabilité est supérieure à 5%.

Les résultats du test montrent que la probabilité du test de normalité 0.255553 est supérieure à 5%. Les résidus sont donc normaux.

### **Test d'autocorrélation des erreurs**

Nous avons réalisé le test de Breusch-Godfrey (1978) pour vérifier si les erreurs sont auto corrélées ou non. La statistique de Breusch-Godfrey est donnée par  $BG = n \cdot R^2$  (où  $p$  désigne le nombre de retard des résidus,  $n$  le nombre d'observations,  $R^2$  le coefficient de détermination).  $BG$  est distribuée comme un khi-deux à  $p$  degré de liberté.

L'hypothèse de non-corrélation des erreurs est acceptée si la probabilité est supérieure à 5% ou si  $n \cdot R^2$  est inférieure à khi-deux lu dans la table au seuil de 5%. Le résultat du test figuré dans le tableau ci-dessus révèle que la probabilité du test d'autocorrélation 0.2855 est inférieure à 5%. Nous pouvons conclure que les erreurs sont non corrélées

### **Test d'hétéroscédasticité**

Pour tester une hétéroscédasticité éventuelle des erreurs, nous avons effectué le test Breusch-Pagan-Godfrey . Ce test stipule que les erreurs sont hétéroscédastiques si la probabilité de F-statistic est inférieure à 5%. Les résultats du test révèlent que les erreurs sont homocédastiques car la probabilité de F-statistic donne 0.1179 qui est supérieure à 5%

### **2-Interprétations des résultats**

L'observation des résultats du modèle montre que tous les coefficients sont positifs. Le coefficient de l'impôt est de l'ordre de 0.515705 et significatif au seuil de 1%. Un accroissement de 1% du volume de l'impôt entraînerait une augmentation de 0.515705 % des recettes fiscales. Ainsi une augmentation de l'impôt impliquerait une amélioration des recettes fiscales. Cela montre que les réformes fiscales mise en place favorisent les investisseurs et ne constituerait un frein pour la réalisation de profit. Le coefficient du taux de pression fiscale est de l'ordre de 0.297101 et significatif au seuil de 5%. Un accroissement de 1% du volume du taux de pression fiscale entraînerait une augmentation de 0.297101% des recettes fiscales. Ainsi une augmentation du taux de pression fiscale impliquerait une augmentation des recettes fiscales. On voit donc que le Bénin a encore du chemin à parcourir pour atteindre le taux optimal Lafferien. On remarque que le taux de pression fiscale ne baisse pas les recettes fiscales mais au contraire favorise la mobilisation des recettes fiscales ; cela contredit la notion de Laffer.

On note également qu'à long terme la variable impôt est significatif au seuil de 5%. Une augmentation de 1% de l'impôt entraînerait une augmentation des recettes fiscales de 0.739%. Mais le taux de pression fiscale n'est pas significatif à long terme au seuil de 5%. Une augmentation de 1% du taux de pression fiscale entraînerait une augmentation des recettes fiscales de 0.5112%. Ce constat pose un problème car à long terme les entreprises souffriront

d'une hausse l'impôt et de la pression fiscale et finiront par quitter le secteur formel pour l'informel, ce qui entraînerait la baisse de l'impôt et par conséquent une baisse dans la mobilisation recettes fiscales. En conclusion l'impôt et le taux de pression fiscale influence négativement les recettes fiscales à long terme.

## **SECTION 2 : Vérifications des hypothèses et recommandations**

Cette section abordera la vérification des hypothèses puis suivront les recommandations.

### **Paragraphe 1 : Vérifications des hypothèses et recommandations**

#### **1-Vérifications des hypothèses**

Dans l'hypothèse n°1 il s'agit de vérifier si la hausse de l'impôt baisse les recettes fiscales au Bénin. L'analyse des résultats montre à travers le signe du coefficient (0.515705) que les impôts ont un effet positif et significatif au seuil de 1% sur les recettes fiscales. Il ressort de ces tests que notre hypothèse n°1 n'est pas vérifiée à court terme mais elle est vérifiée à long terme car une augmentation de 1% de l'impôt entraînerait une diminution des recettes fiscales de 0.515705 %. On peut alors affirmer que la notion de Laffer qui stipule que trop d'impôt tue l'impôt n'est pas encore vérifiée au Bénin à court terme et à long terme.

Dans l'hypothèse n°2 il s'agira pour nous de voir si le taux de pression fiscale améliore le recouvrement des recettes fiscales au Bénin. Au terme de notre analyse on remarque que le taux de pression fiscale a une influence positive et significative au seuil de 5% sur les recettes fiscales à court terme mais pas à long terme il n'est pas significatif. Une augmentation du taux de pression fiscale de 1%entraîne une augmentation des recettes fiscales de 0.5112%. Il ressort de cette analyse que l'hypothèse n°2 est vérifiée à court et à long terme.

#### **2 - Recommandations**

Au terme de cette étude, il ressort que les différentes variables explicatives considérées ont de façon globale répondu à nos préoccupations, ouvrant ainsi la voix aux recommandations et suggestions qui loin de se borner au cadre de la présente étude, vont bien au - delà dans le simple but d'analyser les effets de la pression fiscale sur les recettes fiscales au Bénin 1982 à 2014. Ainsi de façon générale il s'agira de :

- En effet pour bénéficier des régimes d'exonérations, certaines entreprises sont amenées à modifier leur politique d'investissement dans un sens contraire à celui préalablement défini ;
- Lutter énergétiquement contre la fraude qui crée des distorsions économiques très graves entre les entreprises ;
- Instituer pour ce qui est de la patente, un système de taxation unique et proportionnelle en lieu et place du système d'imposition à partir des tranches de chiffres d'affaires afin d'éviter l'injustice fiscale ;
- Encourager l'investissement à travers l'intervention des pouvoirs publics auprès des banques et autres institutions financières afin qu'elles augmentent les crédits à long terme ; ce qui ouvrira d'autres sources de recettes fiscales.
- Procéder à une évaluation fiscale afin d'apprécier le poids de la fiscalité sur les PME. Ceci permettra d'alléger sensiblement la fiscalité qui asphyxie les PME ;
- Eradiquer la corruption ;
- Revoir à la baisse le système de taxation surtout pour ce qui concerne les activités portuaires qui constituent une grande partie de la mobilisation dans notre pays.
- Mettre en œuvre des politiques visant à intégrer le secteur informel dans la fiscalité. Cela permettra d'élargir la base taxable et aussi d'accroître les recettes fiscales. Ceci est d'autant plus important que le délaissement du secteur informel fait que plusieurs opérateurs évoluent pendant longtemps dans l'informel. Une situation qui a pour conséquence de pénaliser les quelques uns déclarés et qui sont surtaxés par l'Etat du fait aussi de son obligation à mobiliser des ressources pour son fonctionnement.

En somme, une politique économique s'inspirant de ces suggestions permettra au Bénin une mobilisation efficiente des recettes fiscales et d'assainir ses finances.

## CONCLUSION

Au terme de notre recherche basée sur l'utilisation des séries temporelles de 1982-2014, nous avons étudié la relation qui existe entre l'impôt, le taux de pression fiscale, et les recettes fiscales.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus permettent d'en déduire qu'il existe une parfaite relation entre l'impôt, le taux de pression fiscale, et les recettes fiscales.

Cette recherche nous a permis d'analyser les effets de la pression fiscale sur les recettes fiscales au Bénin à l'aide des séries temporelles et en se référant aux différents travaux antérieurs et courants de pensée économiques qui ont abordé la problématique des recettes fiscales sous différents aspects. Le travail a consisté de collecter des informations utiles auprès des services les plus indiqués et de passer à une régression économique à l'aide du logiciel EVIEWS (version 7). L'examen du degré d'intégration des variables notamment par le test de racine unitaire de « Dickey - Fuller Augmented » a permis de mettre en évidence d'une part la stationnarité des principales variables fiscales utilisées.

Ces tests en différence seconde ont montré que la stationnarité des variables. Nous avons fait les estimations par MCE en une seule étape pour aboutir aux résultats présentés ci - dessus.

Les résultats auxquels l'analyse économique a abouti nous permettent de conclure que le taux de pression fiscale et l'impôt permettent à l'état de mobiliser les recettes fiscales.

Ainsi, l'estimation du modèle montre que les recettes fiscales sont positivement expliquées par le taux de pression fiscale, et l'impôt au Bénin

Les effets du taux de pression fiscale nécessitent une attention particulière au Bénin. Son effet positif vient du fait que la quasi - totalité des recettes budgétaires provient des recettes fiscales. Cette particularité trouve son fondement dans le fait que les contribuables sont réticents au paiement de l'impôt et se rabattent de plus en plus dans le secteur informel.

L'impôt agit également positivement sur recettes fiscales comme le témoigne son coefficient dans les deux modèles (0.515705). Cela avantage le gouvernement car elle permet une mobilisation accrue des recettes fiscales mais cette mobilisation est optimale si elle arrange les investisseurs car il existe des taxes qui décourage l'activité productive au Bénin. Ceci trouve sa

justification dans le fait que les entreprises, étant le lieu de la production de la valeur ajoutée sont étouffées par les nombreux impôts auxquels elles sont soumises. Les décisions d'investissement sont fonction des profits retirés de l'exercice de la profession, et il revient alors l'administration fiscale de fixer un impôt qui arrangerait l'état et les particuliers en vue d'éviter la convergence vers le secteur informel qui embrasse déjà la majorité (environ 50%) des agents économiques béninois.

A travers tout ce qui vient d'être élucidé, des recommandations et suggestions ont été formulées à l'endroit des autorités en charge de ce pays et dont la prise en compte permettra d'amorcer le sentier de mobilisation des recettes fiscales.

Cette étude loin d'être parfaite en son genre s'achève tout en soulignant ses limites et faiblesses en quelques tirets :

- L'étude n'a pas pu aborder tous les aspects de la fiscalité tels que présentés par le code Général des Impôts du Bénin ;
- L'étude n'a pas pris en compte certaines variables qualitatives et quantitatives qui paraissent avoir une certaine influence sur les recettes fiscales. Ce sont entre autres les aléas naturels, le risque politique, l'instabilité macro - économique, l'inflation, l'indice de production alimentaire, etc... Ce qui nous a amené à ne pas faire le test de Ramsey pour vérifier l'omission de variables importantes.
- S'inspirant des travaux de CHAMBAS et al, le modèle utilisé est d'origine Cobb Douglas et finalement linéarisé.

En ouvrant la voie aux critiques et suggestions utiles pour son perfectionnement, cette étude s'achève en suggérant à tout chercheur voulant travailler dans le même sens, de pousser ses réflexions dans le domaine du secteur informel qui freine la mobilisation des recettes fiscales du fait du non participation à la fiscalité.

**REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

- Adam Smith. (1723), la richesse des nations
- Ahanhanzo Glèlè. (BIPEN, 2002)
- Arthur Betz Laffer. (1941); *The Laffer Curve: Past, Present, and Future* kj
- Avougnanssou. (1998), Corrélation entre le niveau de développement et la fiscalité
- Azandohessi Th. Gbaguidi C. (2006), Définition de la fiscalité
- Brun Chambas. (1994), Fiscalité et développement en Afrique Sud - Sahalienn Edition Economica.
- B. Theret (1982), D. Ubri (1979), Relation entre le taux d'imposition et impot
- Chamley. (1986), et Judd. (1985), Ramsey. (1928), Le taux de croissance dans la phase transitoire, et le niveau de revenu par tête de l'état régulier.
- Danwouignan. (1999), Sèmilinko et Sottin. (2004), Etudes sur le rendement fiscal
- Da Matta Santanna Sedjro. (2001), Contribution de la fiscalité à l'accélération de la croissance économique au Bénin ; Mémoire de fin de formation à l'ENA cycle I.
- Engen et Skinner. (1992), Analyse de l'effet de la fiscalité sur la réallocation des ressources entre les secteurs soumis à l'impôt
- Fjeldstad et Tungodder. (2003), Critiques sur les politiques de la corruption accroissement des recettes publiques
- Florin Aftalion. (2005), Avantages de la réduction de l'impôt
- Gupta et al. (2003), Liens entre niveau de développement humain, capital humain, le taux d'alphabétisation.
- Hendricks et al. (1999), Conséquences de l'existence des comportements de rente, de prédation et de la corruption dans l'administration publique
- Jean-Baptiste Say. (1767), Traités économie politique
- Klan et Hoshiho. (1992), Cashel-Cordigo et Craig, (1990) Développement humain et recettes fiscales
- Kolster et Kormendi. (1989), 'Taux d'imposition et la croissance '
- Landeau. (1986), ' Pays en developpement et recettes fiscales'
- Levine et Renelt. (1992), Evaluation de l'impact des taxes sur les échanges, des impôts sur les sociétés et les personnes ainsi que des prélèvements sociaux.

- Lotz et Morss. (1970), Heller. (1975), Bahl. (1971), Rôle du niveau de développement, du degré de monétisation, de l'ouverture commerciale et de la composition sectorielle dans la détermination du niveau des recettes publiques.
- Maurice Mc Tighe. (1980), Réduction de l'impôt et augmentation des recettes fiscales
- Megressa. (2003), La mobilisation des recettes publiques en Afrique et la corruption
- Mirrless. (1971), Fixation du taux optimal maximise les recettes de l'Etat.
- Mauro. (1995), Morphy. (1998), Shleifer et Vishny. (1993), Niveau de corruption et de fraude fiscale sur les recettes fiscales.
- Morrissey et al, (2000), Liens entre niveau de développement humain, capital humain, le taux d'alphabétisation.
- P. Salin. (1988), Peter Lindert. (1987), Joseph E Stiglitz. (1984) critique sur la courbe de Laffer
- Paul Romer. (1986), Anghion et Howitt. (1992), influence de la fiscalité sur le taux de croissance.
- Philippe Lacoude. (1995), Etude empirique de l'effet Laffer en France au cours des années 1980
- Rapping et Lucas. (1969), Effet substitution et effet revenu
- Richard Degboko. (2004), Promotion des Investissements privés au Bénin : Etat des lieux, enjeux et perspectives ; Mémoire de maîtrise es - sciences économiques (FASEG).
- Robert Joseph Barro. (1944), Iareq Vol. 1 – Num. 005
- Sato. Krzyzaniak. (1967), et Feldstein. (1974), Etudes de l'effets de la fiscalité sur la mobilisation des recettes fiscales
- Savadogo Silamne. (2001), Incidence de la fiscalité sur la croissance économique au BURKINA - Faso ; Mémoire de DEA / PTCI Université de Ouagadougou.
- Tanzi. (1998), Relation entre la corruption et les recettes fiscales.
- Thomas Caboura Adam. (2003), Politique fiscale face à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME), au Bénin ; Mémoire de maîtrise es - sciences économiques (FASEG).
- Trostel. (1993) 'Capital humain et fiscalité sur le travail'
- Wanniski Jude. (1978), "Taxes, Revenues, and the Laffer Curve"

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

**ANNEXE**

**ANNEXE1**

**LES DONNEES UTILISEES DANS L'ETUDE**

**Tableau 7 : Base des données utilisées.**

ANNEE	LRF	LI	LTPF
1982	1,77011529	1,13353891	1,00860017
1983	1,7084209	1,161368	0,92427929
1984	1,65513843	1,13353891	0,83250891
1985	1,68214508	1,08635983	0,90848502
1986	1,73158877	1,21748394	0,76342799
1987	1,70070372	1,21484385	1,02938378
1988	1,67669361	1,17897695	0,99563519
1989	1,53655844	1,11394335	0,8573325
1990	1,59769519	1,11058971	0,89762709
1991	1,673942	1,15836249	0,94939001
1992	1,75891189	1,25527251	1,00432137
1993	1,81822589	1,30749604	1,04139269
1994	1,96284268	1,51054501	1,0374265
1995	2,08990511	1,62736586	1,05037976
1996	2,15411953	1,67577834	1,10037055
1997	2,2008505	1,63042788	1,12057393
1998	2,26150077	1,6794279	1,13353891
1999	2,29972515	1,95999484	1,1430148
2000	2,36940141	2,03100428	1,18184359
2001	2,39322412	2,05652372	1,15228834
2002	2,45101845	2,1354507	1,15836249
2003	2,48742121	2,17026172	1,17318627
2004	2,49331861	2,19173039	1,16435286

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

2005	2,52374647	2,20194306	1,161368
2006	2,57840997	2,23401082	1,18752072
2007	2,65002567	2,29353933	1,2278867
2008	2,70943957	2,36791474	1,23552845
2009	2,69940408	2,3823773	1,20682588
2010	2,72090317	2,3935752	1,20951501
2011	2,72811018	2,43695733	1,1903317
2012	2,77684641	2,44731311	1,20139712
2013	2,82484147	2,4720247	1,2278867
2014	2,84585429	2,53032779	1,2121876

**SOURCES:** BCEAO

**ANNEXE2**

**TEST DE STATIONNARITE A NIVEAU**

**SUR LE RF**

Null Hypothesis: LRF has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.387214	0.3785
Test critical values: 1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Dependent Variable: D(LRF)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:44

Sample (adjusted): 1984 2014

Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LRF(-1)	-0.188630	0.079017	-2.387214	0.0242
D(LRF(-1))	0.415643	0.153246	2.712261	0.0115
C	0.284625	0.112607	2.527587	0.0176
@TREND(1982)	0.008893	0.003756	2.367459	0.0253
R-squared	0.340725	Mean dependent var	0.036691	
Adjusted R-squared	0.267472	S.D. dependent var	0.052495	
S.E. of regression	0.044930	Akaike info criterion	-3.247526	
Sum squared resid	0.054504	Schwarz criterion	-3.062495	
Log likelihood	54.33665	Hannan-Quinn criter.	-3.187211	
F-statistic	4.651351	Durbin-Watson stat	2.092030	
Prob(F-statistic)	0.009541			

## SUR LE I

Null Hypothesis: LI has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.541685	0.3075
Test critical values: 1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LI)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:46

Sample (adjusted): 1984 2014

Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LI(-1)	-0.258984	0.101894	-2.541685	0.0171
D(LI(-1))	0.318297	0.172668	1.843406	0.0763
C	0.238972	0.087813	2.721364	0.0112
@TREND(1982)	0.014680	0.005719	2.566818	0.0161
R-squared	0.239064	Mean dependent var	0.044160	
Adjusted R-squared	0.154516	S.D. dependent var	0.070760	
S.E. of regression	0.065064	Akaike info criterion	-2.506984	
Sum squared resid	0.114299	Schwarz criterion	-2.321953	
Log likelihood	42.85825	Hannan-Quinn criter.	-2.446668	
F-statistic	2.827545	Durbin-Watson stat	1.916350	
Prob(F-statistic)	0.057353			

**SUR LE LTPF**

Null Hypothesis: LTPF has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.189950	0.1049
Test critical values: 1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LTPF)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:48

Sample (adjusted): 1984 2014

Included observations: 31 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LTPF(-1)	-0.740078	0.232003	-3.189950	0.0036
D(LTPF(-1))	-0.014326	0.182165	-0.078645	0.9379
C	0.645152	0.199728	3.230153	0.0032
@TREND(1982)	0.009601	0.003233	2.969762	0.0062
R-squared	0.365816	Mean dependent var	0.009287	
Adjusted R-squared	0.295351	S.D. dependent var	0.069034	
S.E. of regression	0.057949	Akaike info criterion	-2.738578	
Sum squared resid	0.090670	Schwarz criterion	-2.553547	
Log likelihood	46.44796	Hannan-Quinn criter.	-2.678263	
F-statistic	5.191459	Durbin-Watson stat	1.890377	
Prob(F-statistic)	0.005820			

**PREMIERE DIFFERENCE**

**SUR LE RF**

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Null Hypothesis: D(LRF) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.028951	0.1414
Test critical values: 1% level	-4.296729	
5% level	-3.568379	
10% level	-3.218382	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LRF,2)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:49

Sample (adjusted): 1985 2014

Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LRF(-1))	-0.614412	0.202846	-3.028951	0.0055
D(LRF(-1),2)	-0.032850	0.186190	-0.176432	0.8613
C	0.027292	0.020580	1.326101	0.1963
@TREND(1982)	-0.000105	0.001077	-0.097084	0.9234
R-squared	0.344859	Mean dependent var		0.002477
Adjusted R-squared	0.269266	S.D. dependent var		0.057684
S.E. of regression	0.049310	Akaike info criterion		-3.057820
Sum squared resid	0.063218	Schwarz criterion		-2.870994
Log likelihood	49.86730	Hannan-Quinn criter.		-2.998053
F-statistic	4.562043	Durbin-Watson stat		1.940190
Prob(F-statistic)	0.010711			

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

**SUR LE LI**

Null Hypothesis: D(LI) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.084023	0.0163
Test critical values: 1% level	-4.296729	
5% level	-3.568379	
10% level	-3.218382	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LI,2)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:50

Sample (adjusted): 1985 2014

Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LI(-1))	-0.957765	0.234515	-4.084023	0.0004
D(LI(-1),2)	0.229563	0.188579	1.217332	0.2344
C	0.039737	0.029977	1.325557	0.1965
@TREND(1982)	0.000286	0.001503	0.190118	0.8507
R-squared	0.430563	Mean dependent var		0.002871
Adjusted R-squared	0.364859	S.D. dependent var		0.088742
S.E. of regression	0.070723	Akaike info criterion		-2.336519
Sum squared resid	0.130046	Schwarz criterion		-2.149693
Log likelihood	39.04779	Hannan-Quinn criter.		-2.276752
F-statistic	6.553047	Durbin-Watson stat		2.012588

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Prob(F-statistic) 0.001900

---

**SUR LE LTPF**

Null Hypothesis: D(LTPF) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

---

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.409312	0.0001
Test critical values: 1% level	-4.296729	
5% level	-3.568379	
10% level	-3.218382	

---

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LTPF,2)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:51

Sample (adjusted): 1985 2014

Included observations: 30 after adjustments

---

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LTPF(-1))	-1.783444	0.278258	-6.409312	0.0000
D(LTPF(-1),2)	0.255269	0.166823	1.530184	0.1380
C	0.034147	0.024959	1.368157	0.1830
@TREND(1982)	-0.000829	0.001277	-0.649059	0.5220
R-squared	0.761585	Mean dependent var	0.002536	
Adjusted R-squared	0.734076	S.D. dependent var	0.117217	
S.E. of regression	0.060446	Akaike info criterion	-2.650554	

---

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Sum squared resid	0.094998	Schwarz criterion	-2.463728
Log likelihood	43.75831	Hannan-Quinn criter.	-2.590787
F-statistic	27.68452	Durbin-Watson stat	2.130980
Prob(F-statistic)	0.000000		

---

**SECONDE DIFFERENCE**

**SUR LE LRF**

Null Hypothesis: D(LRF,2) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

---

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.645422	0.0046
Test critical values: 1% level	-4.309824	
5% level	-3.574244	
10% level	-3.221728	

---

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LRF,3)

Method: Least Squares

Date: 12/26/16 Time: 12:52

Sample (adjusted): 1986 2014

Included observations: 29 after adjustments

---

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LRF(-1),2)	-1.458993	0.314071	-4.645422	0.0001

---

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

D(LRF(-1),3)	0.106631	0.193288	0.551669	0.5861
C	0.010473	0.025252	0.414732	0.6819
@TREND(1982)	-0.000502	0.001266	-0.396947	0.6948
<hr/>				
R-squared	0.676213	Mean dependent var	-0.003699	
Adjusted R-squared	0.637358	S.D. dependent var	0.093669	
S.E. of regression	0.056407	Akaike info criterion	-2.784992	
Sum squared resid	0.079545	Schwarz criterion	-2.596399	
Log likelihood	44.38238	Hannan-Quinn criter.	-2.725927	
F-statistic	17.40373	Durbin-Watson stat	2.137008	
Prob(F-statistic)	0.000003			

**TEST DE COINTEGRATION DE JOANSHEN**

Date: 05/01/17 Time: 18:55

Sample (adjusted): 1990 2014

Included observations: 25 after adjustments

Trend assumption: Linear deterministic trend

Series: LRF LI LTPF RESID

Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized	Trace	0.05		
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Prob.**
None *	0.701176	60.71275	47.85613	0.0020
At most 1 *	0.445673	30.51523	29.79707	0.0413
At most 2 *	0.401037	15.76520	15.49471	0.0455
At most 3	0.111351	2.951328	3.841466	0.0858

Trace test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

\* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

\*\*MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

Unrestricted Cointegration Rank Test (Maximum Eigenvalue)

Hypothesized	Max-Eigen	0.05		
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Prob.**
None *	0.701176	30.19752	27.58434	0.0225
At most 1	0.445673	14.75002	21.13162	0.3068
At most 2	0.401037	12.81388	14.26460	0.0837
At most 3	0.111351	2.951328	3.841466	0.0858

Max-eigenvalue test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

\* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

\*\*MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Unrestricted Cointegrating Coefficients (normalized by b'\*S11\*b=I):

LRF	LI	LTPF	RESID
-12.16081	3.442582	38.04914	-26.42585
-10.99518	7.210646	4.418804	-29.90043
4.533413	5.588243	-37.43530	9.800911
-28.34425	21.41160	12.39523	31.04135

Unrestricted Adjustment Coefficients (alpha):

D(LRF)	-0.012560	0.011344	-0.012372	0.003181
D(LI)	-0.007372	-0.008280	-0.029509	-0.007043
D(LTPF)	-0.017968	0.006149	0.001629	-0.001192
D(RESID)	-0.001722	0.025119	0.024404	5.72E-05

1 CointegratingLog

Equation(s): likelihood 224.6980

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

LRF	LI	LTPF	RESID
1.000000	-0.283088	-3.128833	2.173033
	(0.12416)	(0.55721)	(0.63045)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LRF)	0.152745
	(0.08030)
D(LI)	0.089652
	(0.14746)
D(LTPF)	0.218500
	(0.04338)
D(RESID)	0.020940
	(0.15029)

---

2 CointegratingLog

Equation(s):                      likelihood      232.0731

---

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

LRF	LI	LTPF	RESID
1.000000	0.000000	-5.200045	1.758040
		(0.27989)	(1.17710)
0.000000	1.000000	-7.316492	-1.465952
		(0.70703)	(2.97349)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LRF)	0.028010	0.038561
	(0.09950)	(0.04849)
D(LI)	0.180687	-0.085081
	(0.19634)	(0.09569)
D(LTPF)	0.150887	-0.017514
	(0.05372)	(0.02618)
D(RESID)	-0.255247	0.175196
	(0.17924)	(0.08736)

---

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---



---

3                    CointegratingLog  
Equation(s):                    likelihood      238.4800

---



---

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

LRF	LI	LTPF	RESID
1.000000	0.000000	0.000000	3.686644 (3.80915)
0.000000	1.000000	0.000000	1.247605 (4.32111)
0.000000	0.000000	1.000000	0.370882 (0.91160)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LRF)	-0.028075 (0.09125)	-0.030574 (0.05231)	0.035348 (0.28732)
D(LI)	0.046913 (0.16804)	-0.249982 (0.09633)	0.787573 (0.52913)
D(LTPF)	0.158274 (0.05537)	-0.008409 (0.03174)	-0.717474 (0.17436)
D(RESID)	-0.144612 (0.15974)	0.311574 (0.09157)	-0.868107 (0.50298)

**ANNEXE 3**

**ESTIMATION PAR MCE EN UNE SEULE ETAPE**

Dependent Variable: D(LRF)  
Method: Least Squares  
Date: 01/05/17 Time: 21:28  
Sample (adjusted): 1983 2014  
Included observations: 32 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.133725	0.150389	0.889199	0.3820
D(LI)	0.515705	0.118283	4.359917	0.0002
D(LTPF)	0.297101	0.133508	2.225346	0.0349
LRF(-1)	-0.372756	0.154699	-2.409566	0.0233
LI(-1)	0.275532	0.127351	2.163570	0.0399
LTPF(-1)	0.190562	0.183091	1.040806	0.3075
R-squared	0.556212	Mean dependent var	0.033617	
Adjusted R-squared	0.470869	S.D. dependent var	0.054492	
S.E. of regression	0.039638	Akaike info criterion	-3.450692	
Sum squared resid	0.040851	Schwarz criterion	-3.175867	
Log likelihood	61.21108	Hannan-Quinn criter.	-3.359596	
F-statistic	6.517318	Durbin-Watson stat	1.652505	
Prob(F-statistic)	0.000473			

**ANNEXE4**

**AUTOCORRELATION**

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	1.321293	Prob. F(2,24)	0.2855
Obs*R-squared	3.173970	Prob. Chi-Square(2)	0.2045

Test Equation:

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 01/05/17 Time: 11:59

Sample: 1983 2014

Included observations: 32

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.253545	0.231629	1.094616	0.2845
LI	-0.069868	0.124626	-0.560619	0.5803
LTPF	-0.135030	0.169912	-0.794708	0.4346
LRF(-1)	-0.373726	0.284614	-1.313098	0.2016
LI(-1)	0.370511	0.272445	1.359949	0.1865
LTPF(-1)	0.170818	0.178056	0.959350	0.3469
RESID(-1)	0.606407	0.373038	1.625589	0.1171
RESID(-2)	0.243692	0.289440	0.841943	0.4081
R-squared	0.099187	Mean dependent var	-1.46E-16	
Adjusted R-squared	-0.163551	S.D. dependent var	0.036301	
S.E. of regression	0.039157	Akaike info criterion	-3.430150	
Sum squared resid	0.036799	Schwarz criterion	-3.063716	
Log likelihood	62.88239	Hannan-Quinn criter.	-3.308687	
F-statistic	0.377512	Durbin-Watson stat	2.025854	
Prob(F-statistic)	0.906414			

### HETEROSCEDASTICITE

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey

F-statistic	1.963667	Prob. F(5,26)	0.1179
Obs*R-squared	8.771673	Prob. Chi-Square(5)	0.1185
Scaled explained			
SS	6.984098	Prob. Chi-Square(5)	0.2218

ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES  
AU BENIN

---

Test Equation:

Dependent Variable: RESID^2

Method: Least Squares

Date: 01/05/17 Time: 12:01

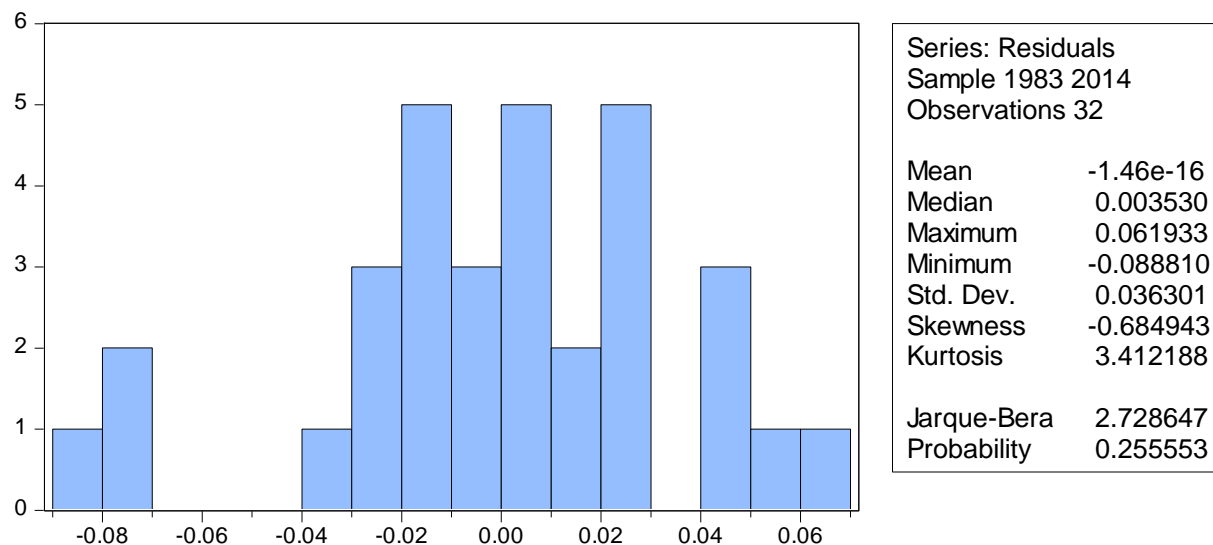
Sample: 1983 2014

Included observations: 32

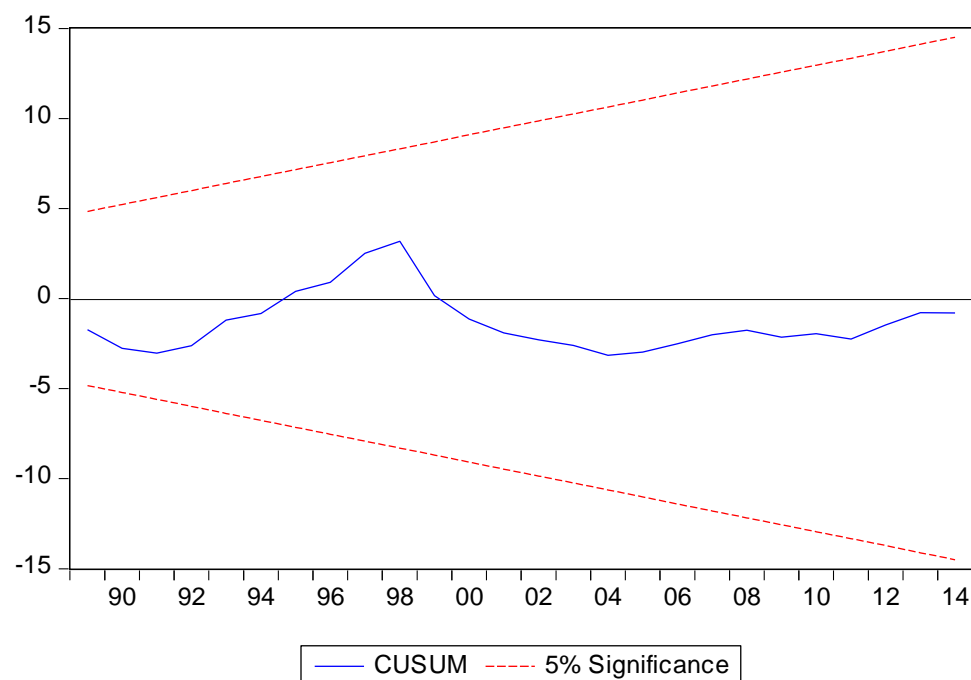
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.006249	0.007110	-0.878875	0.3875
LI	-0.003070	0.005592	-0.548892	0.5878
LTPF	0.002844	0.006312	0.450549	0.6560
LRF(-1)	0.016553	0.007314	2.263250	0.0322
LI(-1)	-0.011292	0.006209	-1.818577	0.0805
LTPF(-1)	-0.005895	0.006822	-0.864125	0.3954
R-squared	0.274115	Mean dependent var	0.001277	
Adjusted R-squared	0.134521	S.D. dependent var	0.002014	
S.E. of regression	0.001874	Akaike info criterion	-9.554091	
Sum squared resid	9.13E-05	Schwarz criterion	-9.279266	
Log likelihood	158.8655	Hannan-Quinn criter.	-9.462994	
F-statistic	1.963667	Durbin-Watson stat	1.876236	
Prob(F-statistic)	0.117868			

# ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES AU BENIN

## TEST DE NORMALITE



## TEST DE CUSUM



## TEST DE CUSUM CARRE

# ANALYSE DES EFFETS DE LA PRESSION FISCALE SUR LES RECETTES FISCALES AU BENIN

